

Sur le procédé

Systemes Tarasafe Plus/Bostik Tarasafe Plus/Uzin Tarasafe Plus/Cegecol Tarasafe Plus/Mapei Tarasafe Plus/HB Fuller

Famille de produit/Procédé : Système de revêtement de sol pour cuisine collective à base de PVC

Titulaire(s) : Société GERFLOR SAS

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 12 - Revêtements de sol et produits connexes

Versions du document

Version	Description	Rapporteur	Président
V3	<p>Annule et remplace l'Avis Technique 12/13-1648_V2. Les principales modifications suivantes ont été apportées°:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suppression du système TARASAFE PLUS / HB FULLER ; • Système TARASAFE PLUS / BOSTIK : remplacement de la colle contact GREEN CONTACT par les bandes adhésives sur trame ROLL 50/85 et mise à jour des appellations commerciales des autres produits de mise en œuvre, sans modifications techniques ; • Système TARASAFE PLUS / UZIN : ajout du procédé barrière UZIN PE 470 + sable PERLSAND 0.8 ; • Système TARASAFE PLUS / SIKA : suppression du procédé barrière CEGEPRIM BH + CEGESABLE ; <p>Système TARASAFE PLUS / MAPEI : remplacement de la colle ADESILEX G20 par la colle ADESILEX G19 et de l'enduit ULTRAPLAN MAXI par l'enduit ULTRAPLAN MAXI FIBRÉ ;</p>	FAU Gilbert	RIVIERE Yann

Descripteur :

Systèmes de revêtements de sol plastiques manufacturés constitués :

- du revêtement de sol TARASAFE PLUS à base de polychlorure de vinyle hétérogène, armaturé, avec support et non tissé en envers, incluant des particules dans la couche de surface ;
- de l'une des solutions de mise en œuvre suivantes, composée respectivement d'un primaire, d'un enduit de ragréage autolissant pour parties planes, d'un mortier à prise rapide pour parties pentues et d'une colle réactive à deux composants :
 - solution BOSTIK : UNIDUR N (et ses déclinaisons commerciales) / SL C510 PRO (et ses déclinaisons commerciales) ou SL C910 XPRESS / SL C950 RENOQUICK ou TECHNIS C560 RAPID / STIX P956 2K (cf. Annexe 1 du Dossier Technique) ;
 - solution UZIN : UZIN PE 360 / UZIN NC 170 ou UZIN NC 160 / UZIN NC 182 / UZIN KR 430 (cf. Annexe 2 du Dossier Technique) ;
 - solution SIKA : CEGEPRIM E / CEGESOL STR ou CEGESOL FM / CEGEFORM DPE ou CEGESOL MCN / SOL UR (cf. Annexe 3 du Dossier Technique) ;
 - solution MAPEI : PRIMER G ou ECOPRIM T / ULTRAPLAN MAXI FIBRÉ / NIVORAPID FP + PLANICRETE LATEX / ADESILEX G19 (cf. Annexe 4 du Dossier Technique) ;
- le cas échéant en fonction de la solution de mise en œuvre choisie et du domaine d'emploi admis, du procédé barrière adhérent pour supports humides ou exposés aux reprises d'humidité compatible avec les produits de mise en œuvre ;
- des siphons et caniveaux en acier inoxydable spécialement adaptés aux revêtements de sol en PVC, décrits dans le Dossier Technique ;
- des cordons de soudure décrits dans le Dossier Technique ;
- des profilés de finition, de la colle-contact et du mastic décrits dans le Dossier Technique.

Épaisseur minimale d'enduit : 3,0 mm.

Épaisseur du revêtement TARASAFE PLUS : 2,5 mm.

Le revêtement est certifié QB-UPEC.

Table des matières

1.	Avis du Groupe Spécialisé.....	6
1.1.	Domaine d'emploi accepté.....	6
1.1.1.	Zone géographique	6
1.1.2.	Ouvrages visés.....	6
1.2.	Appréciation	9
1.2.1.	Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi.....	9
1.2.2.	Étanchéité	9
1.2.3.	Glissance.....	9
1.2.4.	Aptitude au nettoyage.....	10
1.2.5.	Durabilité	10
1.2.6.	Impacts environnementaux.....	10
1.3.	Remarque complémentaire du Groupe Spécialisé.....	10
1.3.1.	Aspect	10
2.	Dossier Technique	11
2.1.	Mode de commercialisation.....	11
2.2.	Description.....	11
2.2.1.	Principe.....	11
2.2.2.	Description des constituants de l'ouvrage	11
2.3.	Dispositions de conception.....	16
2.3.1.	Rédaction du dossier de consultation - Documents Particuliers du Marché (DPM)	16
2.3.2.	Qualification de l'entreprise - Formation et agréments	16
2.3.3.	Étanchéité	16
2.3.4.	Consistance des travaux et coordination avec les autres entreprises.....	16
2.3.5.	Conditions de mise en œuvre et de réalisation des travaux	16
2.3.6.	Exigences relatives aux supports	17
2.3.7.	Obligations du maître d'ouvrage ou du maître d'ouvrage délégué	17
2.4.	Dispositions de mise en œuvre.....	17
2.4.1.	Entreprise de pose	17
2.4.2.	Reconnaissance et exigences relatives aux supports.....	17
2.4.3.	Mise en œuvre du système « primaire / enduit pour parties planes / mortier pour parties pentues ».....	19
2.4.4.	Mise en œuvre du revêtement	19
2.4.5.	Découpe autour des siphons et caniveaux	20
2.4.6.	Traitement des joints courants	20
2.4.7.	Traitement des rives[SA9][FG10].....	21
2.4.8.	Traitement des angles.....	21
2.4.9.	Traitement des seuils.....	21
2.4.10.	Traitement des arrêts / raccordement au revêtement adjacent.....	21
2.4.11.	Traitement des socles et massifs.....	21
2.4.12.	Traitement des arrêts sur évacuations	21
2.4.13.	Raccordement aux huisseries et têtes de cloisons	21
2.4.14.	Contrôles d'exécution	21
2.5.	Mise en service - Maintien en service de l'ouvrage de revêtement.....	22
2.5.1.	Mise en service.....	22
2.5.2.	Entretien - Utilisation.....	22
2.5.3.	Surveillance – Maintenance -Réparation.....	22
2.6.	Traitement en fin de vie.....	23
2.7.	Exigences relatives aux entreprises et assistante technique.....	23

2.7.1.	Formation des entreprises	23
2.7.2.	Assistance technique	24
2.8.	Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication	24
2.8.1.	Fabrication et contrôles.....	24
2.9.	Mention des justificatifs	24
2.9.1.	Résultats expérimentaux	24
2.9.2.	Références chantiers	25
2.10.	Annexe du Dossier Technique – Schémas de mise en œuvre.....	26
Annexe 1.....		39
Système de produits de mise en œuvre BOSTIK		39
1	Domaine d'emploi du système et supports admis.....	39
2	Description des constituants du système	39
2.1	Procédé barrière adhérente pour supports humides ou exposés aux reprises ou remontées d'humidité HYTEC E336 XTREM + sable S409 et HYTEC 336 XTREM + GRIP A936 XPRESS.....	39
2.2	Primaire d'adhérence UNIDUR N.....	39
2.3	Mortier pour parties pentues SL C950 RENOQUICK	40
2.4	Mortier pour parties pentues TECHNIS C560 RAPID.....	40
2.5	Enduit de ragréage pour parties planes SL C510 PRO/UNIMANG 4/MIPLASOL GT4	41
2.6	Enduit de ragréage pour parties planes SL C910 XPRESS	42
2.7	Colle réactive bi-composant STIX P956 2K.....	42
3	Mise en œuvre du système	43
3.1	Mise en œuvre du procédé barrière adhérent pour supports humides ou exposés aux reprises ou remontées d'humidité HYTEC E336 XTREM + sable S409 ou HYTEC E336 XTREM + GRIP A936 XPRESS	43
3.2	Mise en œuvre du primaire UNIDUR N et des mortiers pour parties pentues SL C950 RENOQUICK et TECHNIS C560 RAPID	43
3.3	Mise en œuvre du primaire UNIDUR N et de l'enduit de ragréage pour parties planes SL C510 PRO ou SL C910 XPRESS	43
3.4	Application de la colle réactive STIX P956 2K	43
Annexe 2.....		44
Système de produits de mise en œuvre UZIN.....		44
1	Domaine d'emploi du système et supports admis.....	44
2	Description des constituants du système	44
2.1	Procédé barrière adhérent pour supports humides ou exposés aux reprises ou remontées d'humidité UZIN PE 470 ..	44
2.2	Primaire d'adhérence UZIN PE 360.....	44
2.3	Mortier pour parties pentues UZIN NC 182	45
2.4	Enduits de ragréage pour parties planes UZIN NC 170 et UZIN NC 160.....	45
2.5	Colle réactive bi-composant UZIN KR 430.....	46
3	Mise en œuvre du système	47
3.1	Mise en œuvre du procédé barrière adhérent pour supports humides ou exposés aux reprises ou remontées d'humidité UZIN PE 470 + sable PERLSAND 0.8.....	47
3.2	Mise en œuvre du primaire UZIN PE 360 et du mortier pour parties pentues UZIN NC 182	47
3.3	Mise en œuvre du primaire UZIN PE 360 et de l'enduit de ragréage pour parties planes UZIN NC 170 ou UZIN NC 160	47
3.4	Application de la colle réactive UZIN KR 430	47
Annexe 3.....		48
Système de produits de mise en œuvre SIKA.....		48
1	Domaine d'emploi du système et supports admis.....	48
2	Description des constituants du système	48
2.1	Primaire d'adhérence CEGEPRIM E	48
2.2	Mortier pour parties pentues CEGEFORM DPE.....	48
2.3	Liant hydraulique pour parties pentues CEGESOL MCN.....	49
2.4	Enduit de ragréage pour parties planes CEGESOL STR	49

2.5 Enduit de ragréage pour parties planes CEGESOL FM.....	50
2.6 Colle réactive bi-composant SOL UR.....	50
3 Mise en œuvre du système	51
3.1 Mise en œuvre du primaire CEGEPRIM E et des mortiers pour parties pentues CEGEFORM DPE et CEGESOL MCN	51
3.2 Mise en œuvre du primaire CEGEPRIM E et de l'enduit de ragréage pour parties planes CEGESOL STR ou CEGESOL FM 51	
3.3 Application de la colle réactive SOL UR	52
Annexe 4.....	53
Système de produits de mise en œuvre MAPEI	53
1 Domaine d'emploi du système et supports admis.....	53
2 Description des constituants du système	53
2.1 Primaires d'adhérence PRIMER G et ECOPRIM T.....	53
2.2 Mortier pour parties pentues NIVORAPID FP + PLANICRETE LATEX	53
2.3 Enduit de ragréage pour parties planes ULTRAPLAN MAXI FIBRÉ	54
2.4 Colle réactive bi-composant ADESILEX G19	55
3 Mise en œuvre du système	55
3.1 Mise en œuvre du mortier pour parties pentues NIVORAPID FP + PLANICRETE LATEX.....	55
3.2 Mise en œuvre du primaire PRIMER G ou ECOPRIM T et de l'enduit de ragréage pour parties planes ULTRAPLAN MAXI FIBRÉ 55	
3.3 Application de la colle réactive ADESILEX G19.....	56

1. Avis du Groupe Spécialisé

Le procédé décrit au chapitre 2 « Dossier Technique » ci-après a été examiné par le Groupe Spécialisé qui a conclu favorablement à son aptitude à l'emploi dans les conditions définies ci-après :

1.1. Domaine d'emploi accepté

1.1.1. Zone géographique

Cet avis a été formulé pour les utilisations en France métropolitaine.

1.1.2. Ouvrages visés

Systèmes de revêtements de sol tels que rigoureusement définis à l'article 2.2 du Dossier Technique, destinés à l'emploi, dans les conditions de reconnaissance et de préparation des supports, de préparation des mélanges et d'application précisées dans le Dossier Technique, dans les locaux et sur les supports définis ci-après.

1.1.2.1. Locaux

1.1.2.1.1. Locaux visés en sol

Cuisines relevant du classement UPEC des locaux - e-Cahier du CSTB en vigueur, y compris les chambres froides fonctionnant en température positive (conservation), dont la surface est d'au plus 500 m² et dont l'activité est d'au plus 800 repas préparés par jour :

- Cuisines de collectivités dites « cuisines collectives » des bâtiments civils et administratifs publics ou privés, des gares et aéroports, des bâtiments commerciaux, des établissements hôteliers et de vacances, des établissements d'enseignement, des bâtiments hospitaliers et assimilés ainsi que celles des maisons d'accueil pour personnes âgées et établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, dédiées exclusivement à la préparation et à la fourniture de repas ayant pour vocation principale d'être consommés directement dans l'enceinte de l'établissement par les personnes travaillant et/ou vivant dans ces locaux ;
- Cuisines centrales dédiées en partie à la fourniture de repas à des restaurants satellites ;
- Cuisines commerciales dédiées à la préparation et fourniture de repas servis à la table ou au comptoir ;
- Offices sans cuisson (mise en température, sandwicherie...) avec ou sans siphon, locaux de réchauffage des plats ;

et ayant les classements suivants en fonction du système de produits de mise en œuvre considéré des supports admis :

Système TARASAFE PLUS / BOSTIK (mis en œuvre à l'aide des produits de la Sté. BOSTIK décrits en Annexe 1 du Dossier Technique)

- Cuisines telles que visées ci-avant classées au plus U4 P4s E3 C2 sur tous les supports à base de liant hydraulique neufs ou remis à neuf dans le cadre d'une rénovation lourde tels que décrits au § 1.1.2.2.1 ci-après et conformes aux dispositions du § 2.4.2.1 du Dossier Technique, y compris les dallages et supports humides ou exposés aux reprises d'humidité tels que précisés au § 1.1.2.2.1.4 ;
- Offices sans cuisson et locaux de réchauffage de plats classés au plus U4 P4 E3 C2 sur tous les supports à base de liant hydraulique neufs ou remis à neuf dans le cadre d'une rénovation lourde tels que décrits au § 1.1.2.2.1 ci-après et conformes aux dispositions du § 2.4.2.1 du Dossier Technique, y compris les dallages et supports humides ou exposés aux reprises d'humidité tels que précisés au § 1.1.2.2.1.4 ;

Système TARASAFE PLUS / UZIN (mis en œuvre à l'aide des produits de la Sté. UZIN décrits en Annexe 2 du Dossier Technique)

- Cuisines telles que visées ci-avant classées au plus U4 P4s E3 C2 sur tous les supports à base de liant hydraulique neufs ou remis à neuf dans le cadre d'une rénovation lourde tels que décrits au § 1.1.2.2.1 ci-après et conformes aux dispositions du § 2.4.2.1 du Dossier Technique, à l'exception des dallages et des supports humides ou exposés aux reprises ou remontées d'humidité tels que précisés au § 1.1.2.2.1.4 ;
- Offices sans cuisson et locaux de réchauffage de plats classés au plus U4 P4 E3 C2 sur tous les supports à base de liant hydraulique neufs ou remis à neuf dans le cadre d'une rénovation lourde tels que décrits au § 1.1.2.2.1 ci-après et conformes aux dispositions du § 2.4.2.1 du Dossier Technique, y compris les dallages et supports humides ou exposés aux reprises d'humidité tels que précisés au § 1.1.2.2.1.4 ;

Système TARASAFE PLUS / SIKA (mis en œuvre à l'aide des produits de la Sté. SIKA décrits en Annexe 3 du Dossier Technique)

- Cuisines telles que visées ci-avant classées au plus U4 P4s E3 C2 sur tous les supports à base de liant hydraulique neufs ou remis à neuf dans le cadre d'une rénovation lourde tels que décrits au § 1.1.2.2.1 ci-après et conformes aux dispositions du § 2.4.2.1 du Dossier Technique, à l'exception des dallages et supports humides ou exposés aux reprises ou remontées d'humidité tels que précisés au § 1.1.2.2.1.4 ;
- Offices sans cuisson et locaux de réchauffage de plats classés au plus U4 P4 E3 C2 sur tous les supports à base de liant hydraulique neufs ou remis à neuf dans le cadre d'une rénovation lourde tels que décrits au § 1.1.2.2.1 ci-après et conformes aux dispositions du § 2.4.2.1 du Dossier Technique, à l'exception des dallages et des supports humides ou exposés aux reprises d'humidité tels que précisés au § 1.1.2.2.1.4 ;

Système TARASAFE PLUS / MAPEI (mis en œuvre à l'aide des produits de la Sté. MAPEI décrits en Annexe 4 du Dossier Technique)

- Cuisines telles que visées ci-avant classées au plus U4 P4s E3 C2 sur tous les supports à base de liant hydraulique neufs ou remis à neuf dans le cadre d'une rénovation lourde tels que décrits au § 1.1.2.2.1 ci-après et conformes aux dispositions du § 2.4.2.1 du Dossier Technique, à l'exception des dallages et supports humides ou exposés aux reprises ou remontées d'humidité tels que précisés au § 1.1.2.2.1.4 ;
- Offices sans cuisson et locaux de réchauffage de plats classés au plus U4 P4 E3 C2 sur tous les supports à base de liant hydraulique neufs ou remis à neuf dans le cadre d'une rénovation lourde tels que décrits au § 1.1.2.2.1 ci-après et conformes aux dispositions du § 2.4.2.1 du Dossier Technique, à l'exception des dallages et des supports humides ou exposés aux reprises d'humidité tels que précisés au § 1.1.2.2.1.4 ;

1.1.2.1.2. Locaux visés en parois

Compte tenu du risque d'exposition à l'eau des parois verticales, par référence au « Classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois » (CPT e-Cahier du CSTB 3567_V2), sont visés les locaux dont les parois sont classées :

- EB+ Collectif, sur tous les supports tels que décrits au § 1.1.2.2.2 ci-après ;
- EC, sur les supports tels que décrits au § 1.1.2.2.2 ci-après à l'exception des ouvrages en plaques de parement en plâtre cartonné tels que décrits au § 1.1.2.2.2.1 ci-après.

1.1.2.1.3. Conditions d'emploi

Limitations d'emploi

Ne sont pas visés dans le domaine d'emploi :

- Les cuisines ne relevant pas du classement UPEC des locaux ;
- Les cuisines industrielles ;
- Les locaux avec présence de joints de dilatation en sol et/ou au mur ;
- La mise en œuvre des systèmes sur supports planchers chauffants et sur supports mis en œuvre sur sous-couche isolante, de quelque nature qu'elle soit ;
- Les locaux dont la température constante en exploitation est supérieure à 50°C et les zones soumises à des chocs thermiques supérieurs à 80°C sauf renfort spécifique (par exemple au droit des caniveaux et pianos de cuisine).

Emploi dans les locaux classés E3

L'emploi des systèmes dans les locaux classés E3 est admis sous réserve que :

- Ces locaux ne fassent pas l'objet d'une exigence d'étanchéité (voir DPM), ces systèmes n'ayant pas vocation à assurer cette fonction ;
- Le traitement des rives et des points singuliers soit assuré comme indiqué aux articles correspondants du Dossier Technique.

Cas d'une cuisine sur plancher

Étant considérées les dispositions prescrites pour la maîtrise de la qualité de la mise en œuvre et la surveillance de l'ouvrage en cours d'exploitation, la pose directe sur plancher intermédiaire est également visée par le présent Avis Technique sauf disposition contraire prévue par le maître d'ouvrage dans les pièces de marché. Sont en particulier exclus de la portée du présent Avis Technique les travaux sur plancher intermédiaire lorsque le local sous-jacent est un local à risques identifiés défini comme tel par le maître d'ouvrage ; dans ce cas, ce dernier devra imposer la réalisation d'une étanchéité intermédiaire ce qui sera clairement spécifié dans les Documents Particuliers du Marché.

Engins de manutention

Le trafic d'engins de manutention doit être limité aux engins de type transpalette ou gerbeur à conducteur accompagnant de type manuel ou électrique, d'une capacité maximale de 1000 kg. En outre, les engins motorisés seront nécessairement munis d'un dispositif anti-patinage.

1.1.2.2. Supports

1.1.2.2.1. Supports horizontaux à base de liant hydraulique neufs ou remis à neuf

1.1.2.2.1.1. Chapes ou dalles

Les supports visés sont :

- Chapes ou dalles traditionnelles à base de ciment, adhérentes ou désolidarisées, exécutées conformément à la norme NF DTU 26.2 ;
- Chapes rapides à base de ciment sous Avis Technique (ou Document Technique d'Application) en cours de validité pour le domaine d'emploi revendiqué, avec l'accord du formulateur de la chape.

1.1.2.2.1.2. Dallages

Les supports visés sont :

- Dallages en béton armé exécutés conformément à la norme NF DTU 13.3 Partie 1.1.1 (dallages à usage autre qu'industriel ou assimilé).

1.1.2.2.1.3. Planchers en béton

Les supports visés sont :

- Planchers constitués de dalles alvéolées en béton précontraint ou en béton armé avec dalle collaborante rapportée en BA avec continuité sur appui et avec maîtrise des fissurations au sens de la norme NF DTU 23.2
- Planchers dalles exécutés conformément à la norme NF DTU 21 avec continuité sur appui :
 - dalles pleines en béton armé coulées in situ ;
 - dalles pleines coulées sur prédalles en béton armé ou en béton précontraint avec continuité sur appui exécutés conformément aux normes NF DTU 23.4 et NF P19-206 ;
- Planchers nervurés à poutrelles en béton armé ou béton précontraint et entrevous, avec dalle de répartition complète coulée en œuvre avec continuité sur appui exécutés conformément aux normes NF DTU 23.5 et NF P19-205 ;
- Planchers en béton coulé sur bacs acier collaborants avec continuité sur appui et exécutés conformément aux recommandations PACTE « Recommandations professionnelles pour la conception et la réalisation de planchers collaborants acier béton » de juillet 2020.

1.1.2.2.1.4. Supports humides ou exposés à des reprises ou remontées d'humidité

Parmi les supports visés énoncés précédemment, les supports susceptibles de présenter des risques de remontées ou reprise d'humidité sont les suivants :

- les dallages sur terre-plein en béton, y compris dans le cas où les documents particuliers du marché (DPM) ont prévu une interface anticapillaire ou pare-vapeur entre la forme et le corps du dallage ;
- les planchers en béton armé portant sur appuis, mis en œuvre directement au-dessus d'un terre-plein ;
- les planchers sur vide sanitaire non ventilé ;
- les planchers en béton coulé sur bacs acier collaborants avec continuité sur appui ;
- les planchers au-dessus d'un local à très forte hygrométrie au sens de la norme NF DTU 20.1 ;
- les planchers constitués de dalles alvéolées en béton précontraint ou en béton armé avec dalle collaborante rapportée en BA avec continuité sur appui et avec maîtrise des fissurations au sens de la norme NF DTU 23.2 ;
- les chapes ou dalles adhérentes mises en œuvre sur un des supports ci-dessus.

1.1.2.2.2. Supports verticaux

1.1.2.2.2.1. Plaques de parement en plâtre cartonné

Les supports visés sont :

- Ouvrages en plaques de parement en plâtre hydrofugé de type H1, exécutés conformément aux normes NF DTU 25.41 ou NF DTU 25.42, ou faisant l'objet d'un Avis Technique ou Document technique d'Application en cours de validité pour le domaine d'emploi visé.

1.1.2.2.2.2. Supports verticaux en béton

Les supports visés sont :

- Supports en béton banché à parement courant ou soigné, conformes à la norme NF P 18-210 (réf. DTU 23.1) ;
- Supports en panneaux préfabriqués de grandes dimensions du type plaque pleine ou nervurée en béton ordinaire, à parement courant ou soigné, conformes à la norme NF P 10-210 (réf. DTU 22.1).

1.1.2.2.2.3. Enduits à base de ciment

Les supports visés sont :

- Enduits à base de ciment sur murs en béton ou murs et parois en maçonnerie conformes à la norme NF DTU 26.1.

1.1.2.2.4. Plaques de parement à base de ciment

Les supports visés sont :

- Ouvrages en plaques de parement à base ciment faisant l'objet d'un sous Avis Technique en cours de validité pour le domaine d'emploi visé.

1.1.2.2.5. Carreaux de terre cuite

Les supports visés sont :

- Cloisons en carreaux de terre cuite montés avec liant-colle à base de ciment, exécutés conformément à la norme NF DTU 20.13 ou faisant l'objet d'un Avis technique ou document Technique d'Application en cours de validité pour le domaine d'emploi visé.

1.1.2.2.6. Blocs de béton cellulaire

Les supports visés sont :

- Ouvrages maçonnés en blocs de béton cellulaire avec liant-colle à base de ciment, exécutés conformément à la norme NF DTU 20.1.

1.1.2.2.7. Cloisons préfabriquées

Les supports visés sont :

- Panneaux sandwichs isolants revêtus, conformes à la norme NF P 75-401 (DTU 45.1) ou faisant l'objet d'un Avis Technique en cours de validité visant l'emploi en cuisines.

1.2. Appréciation

1.2.1. Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

1.2.1.1. Réaction au feu

Le revêtement de sol TARASAFE PLUS fait l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1 du LNE n° L100066-DE/4 du 12 octobre 2010, avec classement Bfl-s1 valable en pose collée sur tous supports classés A1_n ou A2_n.

1.2.1.2. Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci.

Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent Avis. Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

1.2.1.3. Prévention des accidents et maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Les composants des systèmes disposent de Fiches de Données de Sécurité (FDS). L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ce procédé sur les dangers liés à son utilisation et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuels (EPI).

Les produits doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

1.2.2. Étanchéité

Ces systèmes ne constituent pas des revêtements d'étanchéité.

1.2.3. Glissance

Le revêtement de sol TARASAFE PLUS fait l'objet, à l'état neuf, d'un essai en laboratoire au plan incliné pieds chaussés en présence d'huile selon l'Annexe B de la norme EN 16165, avec un résultat d'angle moyen de 14° et un classement R10 selon l'Annexe nationale NB.2 de la norme DIN EN 16165 (Rapport du laboratoire de l'Université de Coblence n° KP 90 / 22 du 30 août 2022).

Dans tous les cas :

- le port des chaussures de sécurité adaptées à cet usage est obligatoire : chaussures de type cuisines à semelle SRC conformes à la norme NF EN ISO 20345 ;
- il convient d'assurer un bon niveau d'entretien tel que prescrit et une évacuation régulière et efficace des eaux stagnantes dans le cas de pentes nulles selon les dispositions prévues par le maître d'ouvrage, de manière à maintenir la performance de résistance à la glissance du sol dans le temps.

Pour cette technique, étant considérés :

- Le classement R10 du revêtement de sol TARASAFE PLUS au plan incliné avec angle de 14° obtenu pieds chaussés en présence d'huile ;

- le recul dont on dispose pour le domaine d'emploi considéré ;
- les prescriptions d'entretien;

et moyennant :

- le port des chaussures de sécurité requises ;
- le respect des préconisations d'entretien et d'évacuation des eaux stagnantes dans le cas de pentes nulles en partie courantes ;

Le Groupe Spécialisé n° 12 a considéré que ces revêtements ne présentaient pas de danger particulier quant à la sécurité des utilisateurs vis à vis du risque de glissade. Il ne se prononce toutefois pas sur la durabilité de la performance de résistance à la glissade.

L'attention du maître d'ouvrage et de l'exploitant est attirée sur le fait que le maintien de la performance de résistance à la glissade du revêtement de sol est fortement conditionné :

- à la présence d'une forme de pente correctement dimensionnée ;
- à l'absence de creux ;
- à la conception des locaux ;
- à la non-stagnation d'eau notamment au droit des évacuations ;
- à l'entretien du revêtement.

Il leur appartient de vérifier périodiquement la performance de résistance à la glissade du revêtement de sol en service et de veiller au maintien de cette performance.

1.2.4. Aptitude au nettoyage

Il convient de se conformer à la réglementation en vigueur, notamment à l'arrêté du 29 Septembre 1997 « fixant les conditions d'hygiène applicables dans les établissements de restauration collective ».

Le risque d'entaille du revêtement lors de la chute d'un objet tranchant doit être pris en compte même si elle reste accidentelle et localisée. Il implique une surveillance attentive comme prescrit au § 2.5.3 du Dossier Technique.

L'ouvrage, réalisé selon les dispositions décrites au § 2.4 du Dossier Technique notamment en matière de traitement des points singuliers, est de nature à être facilement entretenu dans les conditions prescrites au § 2.5.2 de ce même Dossier Technique. Toutefois, le nettoyage doit être particulièrement soigné au niveau des joints entre lés, autour des évacuations et au pied des huisseries.

Dans le cas de pentes nulles en partie courante, il appartiendra à l'utilisateur final, notamment le responsable de l'entretien, de s'assurer que les dispositions spécifiques à adopter prévues par le maître d'ouvrage dans les documents particuliers du marché sont bien respectées.

1.2.5. Durabilité

Dans les conditions d'entretien prescrites décrites du § 2.5.2 du Dossier Technique, la durabilité à l'usage de l'ouvrage dans les conditions de mise en œuvre et d'emploi indiquées est appréciée comme satisfaisante.

Elle est toutefois subordonnée :

- à une surveillance régulière visant à repérer d'éventuelles amorces de dégradations localisées pouvant apparaître en cours d'usage, en particulier aux points singuliers ;
- à la rapidité d'intervention afin de réparer ces éventuelles faiblesses ;
- à un entretien conforme aux dispositions du § 2.5.2 du Dossier Technique.

1.2.6. Impacts environnementaux

Les systèmes TARASAFE PLUS/BOSTIK, TARASAFE PLUS/UZIN, TARASAFE PLUS/SIKA et TARASAFE PLUS/MAPEI ne disposent d'aucune déclaration environnementale (DE) et ne peuvent donc revendiquer aucune performance environnementale particulière. Il est rappelé que les DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi du procédé.

1.3. Remarque complémentaire du Groupe Spécialisé

1.3.1. Aspect

Afin d'éviter la présence de joints soudés dans l'axe des siphons, l'entreprise pourra être amenée à utiliser des lés redécoupés, de largeurs inférieures ; il n'est pas exclu qu'il puisse en résulter de légères différences d'aspect.

2. Dossier Technique

Issu des éléments fournis par le titulaire et des prescriptions du Groupe Spécialisé acceptées par le titulaire

2.1. Mode de commercialisation

Le revêtement est commercialisé par le titulaire. Les produits de mise en œuvre associés sont commercialisés par les co-titulaires.

Titulaire : Société GERFLOR
43, Boulevard Garibaldi
FR - 69170 Tarare
Tél. : 04 74 05 40 00
Email : contactfrance@gerflor.com
Internet : www.gerflor.com

Co-titulaires : Société BOSTIK - FR-92705 Colombes cedex
Société UZIN France – FR-02860 Crouy
Société SIKA France – FR-93350 Le Bourget
Société MAPEI France – FR-31140 Saint Alban

2.2. Description

2.2.1. Principe

Système de revêtement de sol plastique manufacturé constitué :

- du revêtement de sol plastique manufacturé Tarasafe Plus : revêtement de sol à base de polychlorure de vinyle hétérogène, armaturé, avec support et non tissé en envers, incluant des particules dans la couche de surface ;
- d'un ensemble de produits de mise en œuvre provenant tous du même fabricant, choisi parmi les 4 solutions proposées (cf. Annexes 1 à 4 en fin de Dossier Technique), et composé :
 - en cas de support sujet aux remontées d'humidité (par exemple dallage sur terre-plein), du procédé de barrière de protection approprié ;
 - du primaire d'adhérence adapté au support ;
 - de l'enduit de ragréage autolissant pour parties planes ;
 - du mortier à prise rapide pour parties pentues ;
 - de la colle réactive à deux composants ;
- des siphons et caniveaux en acier inoxydable spécialement adaptés aux revêtements de sol en PVC, décrits ci-après ;
- des cordons de soudure décrits ci-après ;
- des profilés de finition, de la colle contact et du mastic décrits ci-après.

2.2.2. Description des constituants de l'ouvrage

Les procédés « barrière adhérent pour supports humides ou exposés aux reprises d'humidité » et « primaire + enduits + colle » admis sont les suivants. Le domaine d'emploi de chaque système particulier ainsi que la description détaillée et les principales caractéristiques techniques de chacun des produits sont donnés en annexes du présent Dossier Technique.

Les produits associés à utiliser doivent obligatoirement provenir du même fabricant.

2.2.2.1. Procédé « barrière » en cas de support humide ou exposé aux reprises d'humidité (tel que défini au § 1.1.2.2.1.4)

Fabricant	Désignation	Classement P du local
BOSTIK	HYTEC E336 XTREM + sable S409 ou HYTEC E336 XTREM + GRIP A936 XPRESS	P4s
UZIN	UZIN PE 470 + sable PERLSAND 0.8	P4

Tableau 3 - Procédés barrière admis

Le procédé barrière fait l'objet d'un Avis Technique favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé.

2.2.2.2. Système « primaire + enduit + colle »

2.2.2.2.1. Primaire d'adhérence (cf. Annexes 1 à 4 en fin de Dossier Technique)

Cf. certificat QB11 en cours de validité de l'enduit de sol auquel le primaire est associé.

Fabricant	Désignation
BOSTIK	UNIDUR N (ou PRIMAPRENE ou GRIP A500 MULTI)
UZIN	UZIN PE 360
SIKA France	CEGEPRIM E
MAPEI	PRIMER G ou ECOPRIM T

Tableau 4 - Primaires admis**2.2.2.2.2. Mortier à prise rapide pour parties pentues (cf. Annexes 1 à 4 en fin de Dossier Technique)**

Fabricant	Désignation
BOSTIK	SL C950 RENOQUICK ou TECHNIS C560 RAPID
UZIN	UZIN NC 182
SIKA France	CEGEFORM DPE ou CEGESOL MCN + sable
MAPEI	NIVORAPID FP + PLANICRETE LATEX

Tableau 5 - Mortiers à prise rapide pour parties pentues admis**2.2.2.2.3. Enduit de ragréage pour parties planes (cf. Annexes 1 à 4 en fin de Dossier Technique)**

Cf. certificat QB11 en cours de validité de l'enduit de sol.

Fabricant	Désignation
BOSTIK	SL C510 PRO (ou UNIMANG 4 ou MIPLASOL GT4) ou SL C910 XPRESS
UZIN	UZIN NC 170 ou UZIN NC 160
SIKA France	CEGESOL STR ou CEGESOL FM
MAPEI	ULTRAPLAN MAXI FIBRÉ

Tableau 6 - Enduits de ragréage pour parties planes admis

2.2.2.4. Colle réactive bi-composant (cf. Annexes 1 à 4 en fin de Dossier Technique)

Fabricant	Désignation
BOSTIK	STIX P956 2K
UZIN	UZIN KR 430
SIKA France	SOL UR
MAPEI	ADESILEX G19

Tableau 7 - Colles réactives bi-composant admises

Cf. Annexes en fin de Dossier Technique pour les prescriptions de mise en œuvre de ces colles réactives.

2.2.2.3. Revêtement de sol

Il s'agit du revêtement de sol TARASAFE PLUS distribué par la Société GERFLOR, 43 bld Garibaldi à Tarare 69170.

Ses caractéristiques sont les suivantes :

Famille technique

Revêtement de sol en lés à base de polychlorure de vinyle hétérogène avec armature conformes à la norme NF EN 13845.

Constitution

- Couche de surface opaque, incluant des particules de carbure de silicium ;
- Armature : non-tissé + grille de verre ;
- Couche d'envers en PVC plastifié ;
- Non-tissé en envers.

Caractéristiques

- Largeur totale selon NF EN ISO 24341 : 200 cm ;
- Longueur des lés : 20 m.
- Épaisseur totale selon NF EN ISO 24346 : 2,5 mm (- 0,10 / + 0,13 mm) ;
- Masse surfacique totale selon NF EN ISO 23997 : 3090 g/m² (- 10 % / +13 %) ;
- Épaisseur de la couche de surface selon NF EN ISO 24340 : 1,14 mm ;
- Texture de la grille de verre : 50 x 30 fils / dm ;
- Contraintes de traction pour un allongement de 1 % :
 - Sens de fabrication : ≥ 150 N / 50 mm ;
 - Sens transversal : ≥ 150 N / 50 mm ;
- Allongement à la rupture : ≥ 2 % ;
- Stabilité dimensionnelle à la chaleur selon NF EN ISO 23999 : $\leq 0,40$ % ;
- Incurvation à la chaleur selon NF EN ISO 23999 : ≤ 8 mm ;
- Poinçonnement sous charge statique selon NF EN ISO 24343-1 :
 - Enfoncement à 15 secondes : $\leq 0,40$ mm ;
 - Empreinte rémanente à 150 min : $\leq 0,10$ mm ;

Aspect

Le revêtement TARASAFE PLUS présente un léger grain de surface « calf » ;

2.2.2.4. Siphons et caniveaux pour sols souples

Ils doivent répondre aux critères du cahier des charges établi, en accord avec les fournisseurs, par la Société GERFLOR et qui sont :

- Siphons conformes à la norme NF EN 1253-1 ;
- Nature : acier inoxydable 18/10 ;
- Structure et accessoires : cuvette + cadre de serrage périphérique + caillebotis, cloche + panier à déchets, garde d'eau, sortie horizontale ou verticale, pattes d'ancrage pour scellement ;
- Points particuliers : la cuvette doit présenter une partie inclinée d'au moins 45° pour permettre l'insertion du revêtement de sol ;
- Les perçages du cadre pour mise en place des inserts doivent être faits de sorte à permettre un ajustage quelle que soit sa position ;
- Le cadre doit présenter des angles arrondis et des arêtes adoucies de sorte à ne pas altérer le revêtement de sol ;
- Le serrage périphérique du cadre s'effectue par vissage dans des inserts étanches.

Une validation de chaque prototype est réalisée par la Société GERFLOR ; elle s'effectue au travers d'une première mise en œuvre dans son Technocentre sous le contrôle du service recherche et développement et du service d'assistance technique puis par une mise en œuvre suivie sur chantier.

Les références et fournisseurs acceptés sont :

Références	Fournisseur
Gamme SOUPLINOX Siphons réf. 2150/2463/25100/27100/A2480 Caniveaux réf. RVTZ/RVTZ/RVZ	Société LIMATEC, Larringes, FR-74500 EVIAN-LES-BAINS
Siphon réf. 766.602.110 S Caniveau réf. 662	Société BLÜCHER, 1 allée du Dauphiné F-91018 EVRY cedex
Siphons gamme ACO Inox réf. 97212/400826/97208	Société ACO, Le quai à bois, FR-27940 NOTRE DAME DE L'ISLE

Tableau 8 - Siphons et caniveaux admis

Cf. Figures 1 et 2 en fin de Dossier Technique.

2.2.2.5. Colle pour parties verticales

Colle contact en phase aqueuse ou bande adhésive sur trame « colle sèche ».

Fabricant	Désignation commerciale
BOSTIK	BOSTIK ROLL 50/85
UZIN	UZIN WK 222
SIKA France	CEGE 100 CONTACT + ou CEGETACK
MAPEI	ULTRABOND ECO CONTACT

Tableau 9 - Colles et adhésifs pour parties verticales admis

2.2.2.6. Cordons de soudure

Cordon de soudure pour parties horizontales :

Désignation commerciale	Distributeur
Réf. fabricant CR 50	GERFLOR Tarare

Tableau 10 - Cordon de soudure pour parties horizontales

Cordon de soudure pour parties verticales :

Désignation commerciale	Distributeur
Réf. fabricant CA 72	GERFLOR Tarare

Tableau 11 - Cordon de soudure pour parties verticales

2.2.2.7. Forme d'appui

Désignation commerciale	Distributeur
Forme d'appui réf. 0478	GERFLOR Tarare

Tableau 12 - Forme d'appui

2.2.2.8. Mastic MS Polymère

Fabricant	Désignation commerciale
BOSTIK	MSP 107
UZIN	Colle de montage MS
MAPEI	MAPEFLEX MS 45

Tableau 13 - Mastic de calfatage

2.2.2.9. Coulis époxy pour dessus de massifs et socles

Fabricant	Désignation commerciale
BOSTIK	EPONAL 326
UZIN	UZIN PE 470 + sable PERLSAND 0,8
SIKA France	CEGEPRIM BH2 + sable CEGESABLE ou SIKAFLOOR 156 + SIKAQUARTZ
MAPEI	EPORIP

Tableau 14 - Coulis en résine époxy pour dessus de massifs et socles

2.2.2.10. Peinture thixotrope pour huisseries

Peinture polyuréthane acrylique thixotrope en phase aqueuse.

Désignation commerciale	Fournisseur
POLYVIC PEINTURE	Société JANVIC - 17 Avenue Georges Besse 21320 CREANCEY (Tél. : 09 70 35 90 77)

Tableau 15 - Peinture pour huisseries

2.2.2.11. Profilés de finition

(cf. Figures 4, 5, 6 et 7 en fin de Dossier Technique)

Descriptif

Profilé de raccordement sol souple / résine et carrelage :

Cf. Figure 7 en fin de Dossier Technique.

Désignation commerciale	Distributeur
Profilé de jonction résine / PVC réf. 166900	Sté. ALCAM

Tableau 16 - Profilé de finition et raccordement sol / parois

2.3. Dispositions de conception

2.3.1. Rédaction du dossier de consultation - Documents Particuliers du Marché (DPM)

Cf. norme NF DTU 53.12 P2, Cahier des clauses spéciales, et Cahier du CSTB 3484 : « Mémento d'aide à la conception des locaux et à la définition des travaux - Cahier des clauses administratives spéciales ».

En outre, le dossier de consultation doit notamment comprendre les indications suivantes :

- plans des pentes ;
- plans d'implantation des dispositifs d'évacuation ;
- type et description des siphons et caniveaux requis, choisis parmi ceux décrits à l'article 3.4 du Dossier Technique à l'exclusion de tout autre ;
- plans des socles et massifs.

Dans le cas d'une pente nulle en partie courante, les documents particuliers du marché décriront également :

- les dispositions prévues par le maître d'ouvrage permettant notamment d'amener les eaux stagnantes vers les évacuations ;
- les dispositions constructives adaptées pour empêcher les passages d'eau dans les locaux adjacents.

Le dossier de consultation précise également à la charge de qui est affecté le traitement des fissures du support.

2.3.2. Qualification de l'entreprise - Formation et agréments

La mise en œuvre nécessite une compétence particulière de l'entreprise qui implique un bon niveau de formation de la main d'œuvre et de son encadrement, conformément aux dispositions indiquées au § 2.7.

L'entreprise en charge de la mise en œuvre devra être qualifiée pour ce type d'ouvrage, agréée, et son personnel intervenant devra être formé par les Sociétés GERFLOR et BOSTIK, UZIN, SIKA France ou MAPEI. Les intervenants devront être formés et agréés par les sociétés co-titulaires pour l'ensemble des travaux envisagés pour ce type d'ouvrage, y compris les dispositions de calepinage des joints entre lés et la reconnaissance des supports verticaux incluant la mesure de siccité.

Pour chaque chantier, le Maître d'œuvre devra s'assurer que l'entreprise qualifiée dispose du personnel formé, au travers de la vérification des attestations individuelles de formation. Elles devront couvrir, au cas par cas, le système choisi ; à défaut, il appartient aux co-titulaires de l'Avis Technique d'apporter l'assistance technique nécessaire sur le chantier.

2.3.3. Étanchéité

Ces systèmes de revêtements ne constituant pas des revêtements d'étanchéité, dans le cas où une étanchéité est requise, elle doit être prévue au lot gros œuvre.

2.3.4. Consistance des travaux et coordination avec les autres entreprises

Cf. norme NF DTU 53.12 P2, Cahier des clauses spéciales, et Cahier du CSTB 3484 « Mémento d'aide à la conception des locaux et à la définition des travaux - Cahier des clauses administratives spéciales ».

Sauf dispositions particulières prévues dans les DPM :

- la réalisation de la pente générale, lorsque requise par le maître d'ouvrage, est à la charge du lot précédent réalisant le support (chapiste ou gros-œuvre) ;
- l'installation et le scellement des siphons et caniveaux sont à la charge du lot plomberie ; le maître d'œuvre doit informer le plombier du siphon requis.

L'entreprise devra prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute présence de joint soudé dans l'axe des siphons.

2.3.5. Conditions de mise en œuvre et de réalisation des travaux

2.3.5.1. Conditions générales

Cf. norme NF DTU 53.12 P2, Cahier des clauses spéciales, et Cahier du CSTB 3484 : « Mémento d'aide à la conception des locaux et à la définition des travaux - Cahier des clauses administratives spéciales ».

2.3.5.2. Mise en œuvre sur support humide ou exposé aux reprises ou remontées d'humidité

Les DPM devront spécifier quels sont les supports humides ou exposés aux reprises ou remontées d'humidité ; il conviendra de s'y reporter pour décider des travaux de préparation conformément à l'article 2.4.2.1.

Sur support humide ou exposé aux reprises d'humidité, le procédé barrière adhérent pour support humide ou exposé aux reprises ou remontées d'humidité qui est prescrit sera appliqué avant mise en œuvre du système de revêtement.

2.3.5.3. Mise en œuvre sur support existant remis à neuf

La réalisation d'un nouveau support rapporté dans le cadre d'une rénovation lourde nécessite la vérification préalable de la stabilité de la structure porteuse vis-à-vis de la surcharge éventuellement induite ; cette étude est à la charge du maître d'ouvrage. Les supports neufs admis dans ce cadre doivent être conçus et réalisés conformément aux normes-DTU ou Avis Techniques en vigueur.

Dans le cas des chambres froides positives, le support doit être conforme à la norme NF P 75-401 (DTU 45.1).

2.3.6. Exigences relatives aux supports

Les supports font l'objet d'exigences particulières de planéité, de cohésion de surface, ainsi que d'exigences de pente minimale dans les locaux avec siphons ou caniveaux ; elles sont décrites aux § 2.4.2.1.1 et 2.4.2.1.2.

La conception des ouvrages de murs et de cloisons doit être adaptée au risque d'exposition à l'humidité.

2.3.7. Obligations du maître d'ouvrage ou du maître d'ouvrage délégué

Il appartient au maître d'ouvrage de préciser et définir dans les DPM :

- l'exigence de pente dans le local ;
- les dispositions constructives prévues pour empêcher les passages d'eau dans les locaux adjacents dans le cas d'une pente nulle.

2.4. Dispositions de mise en œuvre

La mise en œuvre nécessite le strict respect des préconisations du présent Dossier Technique en ce qui concerne tout particulièrement :

- La reconnaissance préalable du chantier ;
- l'organisation du chantier et notamment une bonne coordination entre l'entreprise de gros œuvre, l'entreprise de plomberie et l'entreprise de pose du revêtement ;
- Le calepinage des lés, qui devra tenir compte des pentes et de l'implantation des siphons et limiter au maximum le nombre de joints ;
- la mise en œuvre ;
- la réalisation des raccordements et des finitions et notamment le raccordement aux évacuations ainsi que les calfatages au droit des pieds d'huisseries et des têtes de cloisons.

La mise en œuvre doit s'effectuer dans les conditions de température et d'humidité requises.

2.4.1. Entreprise de pose

La mise en œuvre est exclusivement réalisée par une entreprise et du personnel agréés par la Société GERFLOR, et qui répondent donc aux exigences définies à l'article 8 du Dossier Technique ce qui impose notamment de satisfaire aux différentes exigences décrites à l'article 2.7.1 du Dossier Technique ainsi qu'aux dispositions de conception ci-avant (article 2.3 du présent Avis Technique).

L'entreprise doit être qualifiée de niveau A ou de niveau B conformément aux dispositions du § 2.7.1.1 avec, dans le cas du niveau B, une assistance technique assurée par la Société GERFLOR.

2.4.2. Reconnaissance et exigences relatives aux supports

Avant l'application du système TARASAFE PLUS choisi, l'entreprise devra procéder aux contrôles nécessaires pour s'assurer de la conformité du support aux exigences énoncées. Elle est tenue de renseigner et conserver les fiches de contrôles chantier prévues à cet effet.

2.4.2.1. Supports horizontaux neufs

Les supports neufs ainsi que les ouvrages neufs rapportés sur éléments porteurs existants remis à nu dans le cadre d'une rénovation lourde sont admis sous réserve d'avoir au préalable vérifié leur stabilité vis-à-vis des charges prévues.

2.4.2.1.1. Exigences générales

Planéité

Aucune flèche ne doit être supérieure à 5 mm sous la règle de 2 m.

État de surface

Il doit être conforme au document de référence applicable : norme NF DTU 53.12 P1-1-1 ou Avis Technique selon le cas.

Propreté et cohésion

Elles doivent être conformes au document de référence : norme NF DTU 53.12 P1-1-1 ou à l'Avis Technique selon le cas. Sur supports exposés à des reprises d'humidité, l'Avis Technique du procédé barrière s'applique (cf. § 2.4.2.1.2).

Porosité

Elle est contrôlée après l'opération de préparation mécanique.

Risques de remontées d'humidité

Les supports exposés à des reprises d'humidité (notamment les dallages armés sur terre-plein) ne doivent pas être susceptibles d'exposer le revêtement à des remontées d'humidité sous quelque forme que ce soit (cf. norme NF DTU 53.12 P1-1-1). Dans ce cas, la mise en œuvre préalable, sur le support, d'un procédé barrière adhérent pour support humide ou exposé aux reprises d'humidité faisant l'objet d'un Avis Technique favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi considéré est requise (voir § 2.4.2.1.4 pour le choix et la mise en œuvre du procédé barrière).

Siccité

Le taux maximal d'humidité résiduelle dans le support, contrôlé à partir d'une profondeur de 4 cm à la bombe au carbure selon la méthode définie dans l'Annexe B de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, doit être inférieur à 4 %.

2.4.2.1.2. Exigences particulières

Elles concernent les pentes, les socles et massifs, les évacuations, l'altimétrie, les percements.

Se reporter au document « Systèmes de revêtements de sol non traditionnels destinés à l'emploi dans les cuisines collectives – Mémento d'aide à la conception des locaux et à la définition des travaux ».

En outre : les pentes, les dispositifs d'évacuation, les socles et les massifs ainsi que les cloisons préfabriquées rapportées doivent être conformes au descriptif ; leur nombre et leur implantation doivent être conformes aux plans. Les dispositifs prévus doivent également être compatibles avec la solution d'étanchéité adoptée le cas échéant (siphons et réservations adaptés,...).

Cas des supports humides ou exposés aux reprises ou remontées d'humidité

Les supports considérés comme supports humides ou exposés aux reprises d'humidité sont précisés au § 1.1.2.1.4 :

Outre les exigences générales du § 2.4.2.1.1 et préalablement à la mise en œuvre du procédé barrière pour supports humides ou exposés aux reprises d'humidité, le support devra présenter, après préparation, une cohésion de surface, vérifiée au travers d'un essai de traction perpendiculaire selon l'Annexe A de la norme NF DTU 26.2 P1-2/A1, d'au moins :

- 0,8 MPa pour les locaux classés P3 dans le cas d'une chape ;
- 1 MPa pour les locaux classés P3 dans le cas d'un support béton ;
- 1,5 MPa pour les locaux classés P4 et P4s.

2.4.2.1.3. Travaux préparatoires

Préparation mécanique

Procéder à un grenailage + ponçage dans les bords et zones inaccessibles à la grenailleuse.

Cf. norme NF DTU 53.12 P1-1-1 ou Avis technique des procédés de supports concernés.

Traitement des joints

- Joints de retrait : cf. norme NF DTU 53.12 P1-1-1 ou Avis Technique des procédés de supports concernés.
- Joints de construction : cf. norme NF DTU 53.12 P1-1-1 ou Avis Technique des procédés de supports concernés.

Mise en place des profils de raccordement aux autres revêtements

- Raccordement à un revêtement céramique : après sciage du support sur 30 mm, la partie inférieure du profil de jonction spécial céramique est engravé dans la résine, la partie horizontale étant collée au support à l'aide de la même résine ;
- Raccordement à un revêtement résine : le profil de jonction spécial résine est fixé par vissage sur le support.

Traitement des fissures

Les fissures doivent être traitées préalablement à l'application du primaire.

Cf. l'Avis Technique correspondant dans le cas d'une barrière.

Cf. norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et prescription du fabricant de résine de garnissage ci-dessous.

Fabricant	Résine de garnissage	Référence sable (ou granulométrie)
BOSTIK	RENO E742 STRUCTURE	S 409
UZIN	UZIN KR 416	0,5 à 1,2 mm
SIKA France	CEGEFOND BF 2	CEGESABLE
MAPEI	EPORIP	QUARTZ 1.2

Tableau 17 - Résines de garnissage pour le traitement des fissures

Dispositions relatives aux risques liés à la température

- Chaleur: Sous les équipements fonctionnant à chaud (appareils de cuisson,...) reposant directement sur le sol, un socle ininflammable M0 doit avoir été réalisé sur une hauteur d'au moins 10 cm au-dessus du niveau du revêtement.
- Froid: Seules les chambres froides fonctionnant en température positive (conservation) sont visées par le présent document. Les supports doivent être conformes aux exigences de la norme NF P 75-401 (DTU 45.1).

Dispositions relatives aux risques de stagnation d'eau

Les dispositions doivent être prises afin d'éviter la stagnation d'eau en permanence et permettre l'écoulement des eaux de lavage.

Écoulements

Par référence aux plans d'implantation et au descriptif, le support doit présenter, conformément aux pièces de marché :

- le nombre de caniveaux nécessaires du type préconisé au § 2.2.2.4, dont le fond doit avoir également une pente ; des caniveaux doivent notamment être prévus sous les vidanges des appareils ;
- le nombre de regards et de siphons nécessaires du type préconisé au § 2.2.2.4, avec les pentes nécessaires.

Pentes

Par référence au descriptif figurant dans les pièces de marché, le support doit présenter les pentes nécessaires.

Lorsque la pente est limitée aux zones autour des évacuations, elle doit être d'au moins 1% sur une distance d'au moins 50 cm autour des évacuations.

Massifs et socles

Chaque groupe de tuyaux doit avoir été isolé par réalisation de massifs et socles selon le principe exposé dans la Figure 8 en fin de Dossier Technique.

2.4.2.1.4. Travaux préparatoires sur support humide ou exposé aux reprises d'humidité

Les dispositions générales relatives aux supports à base de liant hydraulique s'appliquent (cf. article 2.4.2.1.3). En outre et préalablement à la réalisation de l'enduit, la mise en œuvre d'un procédé barrière adhérent pour support humide ou exposé aux reprises d'humidité est requise.

Choix du procédé barrière à mettre en œuvre

Le système de produits de mise en œuvre choisi doit obligatoirement comporter un procédé barrière adapté pour le domaine d'emploi visé (cf. les différents systèmes ainsi que leur domaine d'emploi particulier décrits au § 1.1 de l'Avis et en annexes du présent Dossier Technique).

Le procédé barrière choisi impliquera l'utilisation des autres produits de mise en œuvre (enduit, mortier pour parties pentues et colle) du système, provenant du même fabricant.

Mise en œuvre du procédé barrière

Cf. Avis Technique en vigueur et fiche technique du procédé choisi.

2.4.2.2. Supports verticaux

Ils comprennent :

- les pieds de murs ou de cloisons délimitant les locaux et assurant la distribution intérieure ;
- les socles et massifs.

Les supports admis et les conditions d'emploi sont précisés au § 1.1.2.1, ainsi que dans les tableaux 1 et 2 en fin de Dossier Technique.

2.4.2.2.1. Exigences relatives au support

- Planéité : parement soigné, conforme à la norme NF P 74-204 (réf. DTU 59.4) ;
- État de surface : conforme à la norme NF P 74-204 (réf. DTU 59.4),
- Propreté et cohésion : conforme à la norme NF P 74-204 (réf. DTU 59.4),
- Porosité : conforme à la norme NF P 74-204 (réf. DTU 59.4),
- Siccité : le taux maximal d'humidité résiduelle dans le support doit être inférieur à 5 % en masse (cf. norme NF DTU 59.1).

Les critères d'exposition à l'eau et d'entretien des supports muraux considérés sont décrits dans le « Classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois » (CPT e-Cahier du CSTB 3567_V2) auquel on se reportera.

2.4.2.2.2. Travaux préparatoires

Préparation conformément à la norme NF P 74-204-1 (réf. DTU 59.4).

Traitement des fissures conformément à la norme NF P 74-204-1 (réf. DTU 59.4).

2.4.3. Mise en œuvre du système « primaire / enduit pour parties planes / mortier pour parties pentues »

Les dispositions générales de mise en œuvre du système « primaire/enduit/mortier pour parties pentues » sont celles indiquées dans l'annexe particulière dédiée au système considéré, en fin du présent Dossier Technique.

2.4.4. Mise en œuvre du revêtement

La mise en œuvre du revêtement est réalisée conformément aux dispositions décrites dans la norme NF DTU 53.12 P1-1-3 « Préparation du support et revêtements de sol souples », sur le support préparé comme décrit précédemment et après un délai de séchage de l'enduit conforme au certificat QB11 de l'enduit.

Ces dispositions sont complétées, modifiées ou précisées comme suit.

2.4.4.1. Exigences relatives au support avant collage du revêtement

- Planéité : au moins égale à celle du support à l'initial ;
- Pentes : les pentes doivent être conformes au descriptif figurant dans les pièces de marché ;
- Les formes d'appui doivent être en place.

2.4.4.2. Stockage et conditions de pose

Stockage

Il doit être réalisé conformément à l'article 7.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3.

Température ambiante

La température ambiante du local à revêtir doit être d'au moins +15 °C.

Température du support

Au moment de la pose, la température du support :

- doit être au moins égale à +10 °C,
- doit être supérieure d'au moins 3 °C à la température correspondant au point de rosée, c'est à dire à la température à laquelle l'humidité de l'air commence à condenser sur le support ou dans les capillaires du béton.

2.4.4.3. Disposition des lés, calepinage

Cf. notamment l'article 9.1.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3.

En outre :

- les lés sont posés à sens alternés (tête-bêche) ;
- les lés sont disposés bord à bord, espacés de $1 \pm 0,5$ mm ;
- les lés sont disposés de telle façon que les soudures se situent en dehors du siphon et à plus de 10 cm d'un côté du caniveau.

2.4.4.4. Application de la colle réactive

La préparation de la colle, les dispositions d'encollage et d'emploi (dont la consommation) sont précisées dans l'annexe particulière dédiée au système considéré, en fin du présent Dossier Technique.

2.4.4.5. Mise en œuvre du système**2.4.4.5.1. Pose des formes d'appui**

La mise en place des formes d'appui destinées aux remontées en plinthe du revêtement est réalisée sur les parois verticales à l'aide d'un des produits définis au § 2.2.2.5, conformément aux recommandations du fabricant de colle.

2.4.4.5.2. Pose du revêtement**Affichage**

Les lés sont affichés immédiatement après encollage du support et sur toute la surface y compris sur les siphons et caniveaux. Il convient de laisser, entre lés successifs, un jeu de 1 mm.

Marouflage

Un premier marouflage, réalisé immédiatement après affichage des lés, à l'aide d'une cale de liège à maroufler est nécessaire de sorte à éliminer les poches d'air éventuelles. Le marouflage s'effectue dans les deux sens.

Le déplacement sur le revêtement s'effectue par l'intermédiaire de plaques de répartition.

Il est suivi d'un marouflage au rouleau.

Durée de prise de la colle

La durée de prise de la colle est indiquée dans l'annexe particulière dédiée au système considéré, en fin du présent Dossier Technique.

Toute circulation doit être interdite pendant ce temps-là.

2.4.5. Découpe autour des siphons et caniveaux

Les surplus de revêtement au-dessus des siphons et caniveaux sont découpés.

2.4.6. Traitement des joints courants**2.4.6.1. Chanfreinage**

Le chanfreinage est réalisé sur les 2/3 de l'épaisseur du revêtement :

- soit manuellement avec un triangle à rainurer réf. 262.613.000 ou ROMUS 95185 ;
- soit mécaniquement avec les chanfreineuses prescrites par le fabricant du revêtement :
 - KFU 1000 E réf. 223.951.000 équipée de la fraise diamantée réf. 223.950.300 ;
 - ou ROMUS / GROOVER 95090 équipée d'une fraise diamantée 95019 ;
- soit avec une gouge à rainurer à chaud ROMUS 95051.

Il doit être particulièrement soigné afin de permettre une bonne tenue de la soudure.

2.4.6.2. Soudure

Les joints sont soudés à chaud avec le cordon d'apport prescrit par le fabricant du revêtement (voir § 2.2.2.6).

La soudure est réalisée :

- soit manuellement à l'aide d'un chalumeau de type « Leister » avec variateur à air chaud équipé d'une buse avec sortie ronde et d'une roulette ou d'une buse rapide (diamètre 5 mm) ;
- soit de façon automatique avec un chariot de type « Leister Universal ».

Pour le cordon réf. CA 72, utiliser une buse et une roulette adaptées au cordon d'angle.

2.4.6.3. Arasage

Il est réalisé en deux temps après refroidissement du cordon :

- pré-arasage à l'aide d'un couteau 1/4 de lune et d'un guide d'arasage ou à l'aide d'un couteau à araser type Mozart avec guide d'arasement (Référence 95130 – ROMUS) ;
- finition à l'aide d'un couteau 1/4 de lune seul ou d'une spatule à araser ou d'un couteau à araser type Mozart sans guide d'arasement.

2.4.7. Traitement des rives[SA9][FG10]

L'étanchéité en rives est obtenue par remontée en plinthe du revêtement sur la forme d'appui, collé à la colle contact en phase aqueuse à raison de 100 à 125 g/m² par face, ou bien encore par bande adhésive sur trame « colle sèche » (cf. § 2.2.2.5) selon l'un des schémas décrits en fin du présent Dossier Technique.

Cela concerne les cas suivants.

Jonction avec faïence murale

Cf. Figures 9 en fin de Dossier Technique.

Jonction avec cloisons préfabriquées

- Pose de TARASAFE PLUS avant les cloisons préfabriquées, cf. Figure 10 en fin de Dossier Technique ;
- Pose de TARASAFE PLUS après les cloisons préfabriquées, cf. Figure 11 en fin de Dossier Technique.

Jonction avec revêtement mural technique

Pose du profilé de diminution réf. 0490.

Cf. Figure 12 en fin de Dossier Technique.

Jonction avec peinture murale

Cf. Figure 13 en fin de Dossier Technique.

2.4.8. Traitement des angles

Traitement de l'angle rentrant.

Traitement de l'angle sortant.

Cf. Figure 14 en fin de Dossier Technique.

2.4.9. Traitement des seuils

Cf. Figure 15 en fin de Dossier Technique.

2.4.10. Traitement des arrêts / raccordement au revêtement adjacent

Il se fait avec le profilé spécifique choisi parmi ceux décrits au § 2.2.2.11 du présent Dossier Technique.

Cf. Figure 16 en fin de Dossier Technique.

2.4.11. Traitement des socles et massifs

De part et d'autre du socle ou massif, le revêtement est remonté en plinthe comme indiqué précédemment.

Les parties verticales du socle ou massif sont traitées par soudure au revêtement d'une pièce de revêtement rapportée, préalablement collée à la colle contact en phase aqueuse, la jonction entre cette pièce et le plat du socle est traitée à l'aide d'un mastic, le plat est traité à l'aide du coulis de résine prescrit à l'article 2.2.2.9.

Cf. Figure 17 en fin de Dossier Technique. Sont décrits les cas suivants :

- Groupe de tuyaux le long d'un mur ;
- Rassemblement de plusieurs groupes de tuyaux sur un même linéaire dans un socle rectangulaire avec coins arrondis au milieu de la cuisine, ou cas de blocs de cuisson suspendus ;
- Cas d'un groupe de tuyaux en cas d'appareillage unique au milieu de la cuisine

2.4.12. Traitement des arrêts sur évacuations

Cf. Figures 1 et 2 en fin de Dossier Technique.

2.4.13. Raccordement aux huisseries et têtes de cloisons

Cf. Figures 18 et 19 en fin de Dossier Technique.

2.4.14. Contrôles d'exécution

2.4.14.1. Autocontrôles à la charge de l'entreprise

L'entreprise devra procéder à des autocontrôles au cours des différentes phases de travaux ainsi que sur l'ouvrage fini (notamment en ce qui concerne le traitement des points singuliers et des finitions) conformément aux dispositions ci-après. Les résultats des contrôles font l'objet d'un enregistrement.

Cf. article 3.3.1 du *Cahier du CSTB 3484* « Systèmes de revêtements de sol non traditionnels destinés à l'emploi dans les cuisines collectives – Mémento d'aide à la conception des locaux et à la définition des travaux », précisé comme suit en ce qui concerne les points de contrôles à réaliser par l'entreprise :

- Contrôles du support ;
- Contrôles des conditions de chantier ;
- Contrôles de réception de l'enduit ;
- Contrôles de réception de l'ouvrage fini :
 - Traitement des joints entre lés (vérification visuelle de la qualité des soudures, absence de soudure traversant un siphon ou caniveau) ;
 - Traitement de tous les points singuliers en conformité avec le cahier des charges établi et avec le présent Avis Technique, comprenant notamment le traitement des angles et pieds d'huissieries, les raccordements aux angles, aux siphons et caniveaux ainsi que les remontées en plinthe.

2.4.14.2. Contrôles des finitions

Il appartient au maître d'ouvrage ou au maître d'ouvrage délégué et au maître d'œuvre de s'assurer, en complément de l'entreprise, que les finitions ont bien été exécutées.

2.5. Mise en service - Maintien en service de l'ouvrage de revêtement

2.5.1. Mise en service

Cf. article 11 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3.

2.5.2. Entretien - Utilisation

Ils doivent être effectués conformément aux principes généraux énoncés dans le « Guide de bonnes pratiques hygiéniques ».

L'attention du maître d'ouvrage et de l'exploitant est attirée sur le risque de tachage du revêtement par migration de certains composants du caoutchouc dans le cas du recours à des embouts de pieds de mobilier de ce type.

Le fabricant préconise les dispositions suivantes :

Mise en service

- Balayage humide ;
- Décapage avec disque bleu et détergent neutre ou décapant dilué (selon le niveau d'encrassement).

Entretien courant (en fin de service)

- a. Récupérer les résidus avec une raclette alimentation ou par jet d'eau ;
- b. Nettoyer avec un détergent désinfectant avec poste mural de désinfection ou canon à mousse ou balai brosse ;
- c. Laisser agir ;
- d. Rincer à l'eau ;
- e. Laisser sécher.

Entretien hebdomadaire

- a. Éliminer des résidus ;
- b. Brosser le sol avec un détergent dégraissant ;
- c. Laisser agir ;
- d. Rincer à l'eau ;
- e. Reprendre les opérations b, c, d, e, du paragraphe « Entretien courant ».

Entretien mensuel ou bimensuel

- Récurage et détartrage (selon dureté de l'eau) ;
- Utilisation d'une mono-brosse avec disque bleu et détergent dégraissant ;
- Protocole à suivre selon le paragraphe « Entretien hebdomadaire » ;
- Exclure tout détergent / désinfectant contenant des amines.

Ne pas chercher à donner au revêtement un aspect brillant et lustré qui ne pourrait que diminuer ses propriétés liées à sa rugosité de surface.

Se reporter également aux notices d'entretien diffusées par le fabricant du revêtement et aux dispositions spécifiques prévues par la Maîtrise d'ouvrage le cas échéant, notamment dans le cas de pentes nulles.

2.5.3. Surveillance – Maintenance -Réparation

Le maître d'ouvrage doit établir un protocole d'entretien et de maintenance à destination de l'exploitant qui devra préciser au minimum :

- les dispositions utiles, quelle que soit la pente retenue, à une évacuation régulière des eaux de surface vers les siphons et caniveaux ;
- les prescriptions d'emploi et d'entretien, notamment celles émanant du fabricant du revêtement pour l'usage visé ;
- la description des points sur lesquels devra tout particulièrement porter la surveillance ;

- les mesures conservatoires à prendre, en attendant l'intervention de réparation, en cas de rupture de soudure ou de coupure dans le revêtement, en accord avec la Société GERFLOR ;
- les coordonnées de l'entreprise auprès de laquelle est souscrit ou doit être souscrit un contrat d'intervention. A défaut du maître d'ouvrage, il revient à l'exploitant de souscrire un contrat d'entretien / réparation avec l'entreprise.

Ces dispositions seront précisées dans le carnet d'entretien qui sera remis à l'exploitant et tenu à jour par ce dernier.

L'entreprise doit sensibiliser par écrit l'exploitant à l'importance de la surveillance périodique de l'ouvrage et de lui proposer un contrat d'entretien.

L'exploitant doit assurer une surveillance périodique de la bonne tenue apparente de l'ouvrage afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'eau stagnante ou de polluant visible sur le sol. Il doit également surveiller les éventuelles défaillances ou éventuelles anomalies qui pourraient, d'après lui, entraîner des risques sur la pérennité de l'ouvrage et les signaler au maître d'ouvrage et/ou à l'installateur d'origine.

Il lui appartient de mettre en place, immédiatement après la détection d'une défaillance, la mesure conservatoire appropriée au cas considéré et de contacter l'entreprise pour une réparation dans les meilleurs délais conformément au carnet d'entretien qui lui a été remis.

L'analyse technique, demandée par l'exploitant auprès des co-titulaires, devra différencier le vieillissement qui relève de l'usure normale due au trafic et à l'utilisation des locaux, des dégradations d'origine accidentelle.

Si les remarques formulées par l'exploitant s'avèrent fondées après analyse technique, l'installateur procédera aux travaux de réparation dans le cadre de ses engagements contractuels et/ou légaux.

Remarques

Dans le cadre de cette surveillance, l'utilisateur devra signaler sans délai, pour réparations, les accidents consécutifs à l'exploitation des locaux et notamment :

- les coupures dans le revêtement dues à la chute d'outils coupants (typiquement dans la zone de plonge) ;
- les dégradations ou décollements de joints soudés, amorces de rupture de soudures en partie courante et sur les relevés en plinthes ;
- les détériorations de calfatages ;
- les brûlures ponctuelles, etc...

L'exploitant doit surveiller régulièrement les conditions d'entretien du revêtement de sol pour assurer le déplacement en sécurité, sans risque de chute, pour le personnel.

2.6. Traitement en fin de vie

Pas d'information apportée.

2.7. Exigences relatives aux entreprises et assistante technique

2.7.1. Formation des entreprises

Compte tenu des particularités d'emploi, la mise en œuvre doit être réalisée par des entreprises qui devront être formées par les sociétés co-titulaires du système. La présence d'au moins un intervenant formé est requise pendant les travaux.

2.7.1.1. Formation du personnel

Les co-titulaires doivent préciser l'ensemble des dispositions constructives utiles à la bonne exécution de l'ouvrage en apportant la formation appropriée aux entreprises et à leur personnel intervenant sur chantier.

Le programme de formation doit notamment porter sur les aspects suivants :

- Présentation des composants du système ;
- Réception et préparation des supports sol, avec siphons et caniveaux adaptés ;
- Mise en œuvre du revêtement de sol ;
- Mise en œuvre des points singuliers, remontées en plinthe, angles muraux, raccordement au siphon/caniveau ;
- Réalisation des soudures de joints et finitions

Le personnel ayant suivi la formation reçoit une attestation précisant le niveau atteint :

- Niveau A : personnel formé pour la pose des revêtements de sols Cuisines et ne nécessitant qu'une assistance légère sur demande ;
- Niveau B : personnel formé pour la pose des revêtements de sols Cuisines mais nécessitant une assistance soutenue sur demande lors du premier chantier (présence d'un agent technique aux différentes phases du chantier) ;
- Niveau C : personnel ne maîtrisant pas la pose du système.

La Sté. GERFLOR tient à jour avec une périodicité au moins annuelle la liste du personnel formé pour intervenir sur les chantiers, associé à leur entreprise de pose.

L'entreprise devra être en mesure de présenter les attestations individuelles de formation sur demande.

2.7.1.2. Qualification

L'entreprise titulaire des travaux devra disposer d'une qualification appropriée aux locaux visés (qualification QUALIBAT 6224).

2.7.1.3. Contenu du Plan Qualité

Chacune des entreprises intervenant dans la mise en œuvre doit au moins s'engager, au travers d'un Plan Qualité, à :

- déclarer tout chantier au demandeur ou au titulaire de l'Avis technique ;
- disposer et attester d'une assurance couvrant ce type de travaux d'exécution d'un ouvrage de revêtement de sol en cuisine collective ;
- disposer du personnel formé dans la mise en œuvre de chacun des composants du système considéré ;
- disposer du matériel nécessaire au contrôle du support et des conditions de chantier ;
- effectuer, pour chaque chantier réalisé, les contrôles à minima prévus pour la technique considérée, tels que listés § 2.4.14.1 ci-avant ;
- consigner par écrit, et pour chaque chantier réalisé, les informations et les résultats des vérifications et des contrôles réalisés sur le chantier.

2.7.2. Assistance technique

Chaque chantier dans le cadre du présent Avis Technique fait l'objet d'un suivi par le titulaire, la Société GERFLOR, et/ou le co-titulaire la Société BOSTIK, UZIN, SIKA France, ou MAPEI selon le système mis en œuvre. Lors d'une demande d'assistance technique, les sociétés co-titulaires GERFLOR, BOSTIK, UZIN, SIKA France, MAPEI procèdent à l'analyse du niveau d'intervention requis, selon le système à mettre en œuvre, avant d'intervenir sur chantier le cas échéant, que ce soit pour le niveau A ou le niveau B.

2.7.2.1. Assistance technique à la définition des travaux

Sur demande de l'entreprise agréée, la Société GERFLOR est en mesure d'intervenir conjointement avec les sociétés co-titulaires.

2.7.2.2. Soutien lors du chantier

Les sociétés co-titulaires, fournisseuses de système « enduit+colle » et la Société GERFLOR sont en mesure d'assister l'entreprise lors du démarrage du chantier si cette dernière leur en fait la demande.

2.8. Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication

2.8.1. Fabrication et contrôles

2.8.1.1. Fabrication

Le revêtement de sol TARASAFE PLUS fait l'objet d'un certificat dans le cadre de la marque QB - Revêtements de sol résilients associée à la marque UPEC pour l'usine de Tarare (69) de la Société GERFLOR.

Les enduits de ragréage autolissants font l'objet d'un certificat QB11.

Les procédés barrières, primaires, mortiers à prise rapide pour parties pentues et colles sont fabriqués par les sociétés co-titulaires dans leurs usines respectives certifiées ISO 9001.

2.8.1.1.1. Contrôles

Primaires et Enduits

Les sociétés co-titulaires procèdent sur ces systèmes (poudres et primaire) à des contrôles internes de réception des matières premières, en cours de production et sur les produits finis, conformément aux dispositions prévues par le règlement de certification QB pour les enduits de sol.

Mortiers pour parties pentues

Ces produits ne bénéficient pas d'une certification ; leur fabrication fait toutefois l'objet de contrôles internes sur les matières premières, en cours de production et sur les produits finis.

Colles

Les sociétés co-titulaires procèdent à des contrôles internes sur les matières premières, en cours de production et sur les produits finis.

Revêtement

La Société GERFLOR procède à des contrôles internes de réception des matières premières, en cours de production et sur produits finis conformément aux dispositions prévues par le règlement de certification QB30.

De plus, la Société GERFLOR est certifiée ISO 9001 et ISO 14000 pour l'activité revêtements de sol.

2.9. Mention des justificatifs

2.9.1. Résultats expérimentaux

Réaction au feu

Se référer à l'article 1.2.1.1 du présent Avis Technique.

Aptitude à l'emploi

- Le revêtement TARASAFE PLUS fait l'objet d'un classement U4 P3 E2/3 C2 et d'un suivi de contrôles de production sur les caractéristiques de construction et d'aptitude à l'emploi dans le cadre de la certification QB-UPEC conformément au règlement de la marque.
- Glissance : Classement R10 selon norme DIN EN 16165

(Rapport d'essai du laboratoire SFV n° 54921105.001 du 10/01/2012)

- Résistance des joints soudés

(Rapport d'essais du CSTB n° R2EM-RES-12-26043831 du 07/03/2013)

- Les enduits de sol SL C510 PRO et ses déclinaisons commerciales), SL C910 XPRESS, UZIN NC 170, UZIN NC 160, CEGESOL STR (ou CEGESOL FM), ULTRAPLAN MAXI FIBRÉ et TEC 994 associés respectivement aux primaires UNIDUR N (et ses déclinaisons commerciales), UZIN PE 360, CEGEPRIM E (ou CEGEPRIM UN2), PRIMER G (ou ECOPRIM T) et TEC 044/2 font l'objet d'une certification QB11 en cours de validité, avec classement P4s.

Tenue de l'ouvrage

Pour chaque système, essais initiaux :

- Résistance au choc coupant ;
- Tenue au trafic par roulage lourd ;
- Perméabilité de surface avant et après essai de trafic par roulage.

(Rapport d'essais du CSTB n° R2EM-SIST-13-26046907 du 03/12/2013)

(Rapport d'essais du CSTB n° R2EM-SIST-14-26046906 du 24/03/2014)

(Résultats expérimentaux de l'instruction initiale des anciens Avis Technique 12/03-1345, 12/06-1480 et 12/09-1556)

(Rapport d'essais du CSTB n° R2EM-SIST-17-26070550 du 13/11/2017)

(Rapport d'essais du CSTB n° DSR-SIST-22-11054)

- Tenue à l'eau du film de colle ;
- Tenue du plan de collage (pelage – réversibilité à l'humidité)

(Résultats d'essais du laboratoire SIKA n° 3971 du 14/11/2013 et n° 3960 du 02/09/2013)

(Résultats d'essais du laboratoire MAPEI n° EP FA 3113AQ du 21/11/2013 et n° EP FA 2913AQ du 28/08/2013)

(Résultats expérimentaux de l'instruction initiale des anciens Avis Technique 12/03-1345, 12/06-1480 et 12/09-1556)

(Résultats d'essais du laboratoire UZIN du 23/03/2017 et du 24/03/2017)

(Rapport d'essais « TARASAFE PLUS + ADESILEX G19 » du laboratoire MAPEI n° EP FA 3113AQ du 05/04/2022)

2.9.2. Références chantiers

Surface réalisée en France avec ces systèmes pour le domaine d'emploi considéré : > 10 000 m²/an.

2.10. Annexe du Dossier Technique – Schémas de mise en œuvre

Tableaux du Dossier Technique

Nature des supports neufs pour revêtements muraux	Nomenclature	Documents de référence des ouvrages concernés
Murs en béton ou panneaux préfabriqués en béton : <ul style="list-style-type: none"> • en béton à parement courant ; • en béton à parement soigné. 	S1 S2	<ul style="list-style-type: none"> • DTU 23.1 (murs en béton banché) • DTU 22.1 (murs en panneaux préfabriqués de grandes dimensions du type plaque pleine ou nervurée en béton ordinaire)
Enduits à base de ciment sur murs en béton ou murs et parois en maçonnerie : <ul style="list-style-type: none"> • enduits en mortier de ciment ; • enduits en mortier bâtard ; 	S3	<ul style="list-style-type: none"> • NF DTU 26.1 (Travaux d'enduits de mortiers) • Certification QB11 des mortiers d'enduits monocouches
Ouvrages en plaques de parement en plâtre hydrofugé – type H1 (couleur verte ou identification spécifique)	S7	<ul style="list-style-type: none"> • NF EN 520 + A1 – Plaques de plâtre (1) • NF DTU 25.41 - Ouvrages en plaques plâtre • NF DTU 25.42 - Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs - plaques de parement en plâtre et isolant • Avis Techniques ou Documents Techniques d'Application visant les procédés de cloisons, contre-cloisons et de doublage de mur
Cloisons en carreaux de terre cuite nus (non revêtus d'un enduit) : <ul style="list-style-type: none"> • montage des cloisons réalisé avec un liant-colle à base de ciment. 	S12	<ul style="list-style-type: none"> • NF DTU 20.13 - Cloisons en maçonnerie de petits éléments • Avis Techniques ou Documents Techniques d'Application visant les cloisons en carreaux ou briques de terre cuite
Murs maçonnés en blocs de béton cellulaire nus, cloisons montées avec un liant-colle à base de ciment	S13	<ul style="list-style-type: none"> • NF EN 771-4+A1 - Blocs de béton cellulaire autoclavé, éléments de catégorie TLMB • NF DTU 20.1 - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments – Parois et murs
Panneaux sandwichs isolants revêtus	S14	<ul style="list-style-type: none"> • NF P 75-401 (DTU 45.1) • Avis Techniques visant les panneaux sandwichs isolants
Plaques de parement à base de ciment	S15	<ul style="list-style-type: none"> • Avis Techniques visant les plaques de parement à base de ciment
(1) Les plaques hydrofugées type H1, font l'objet de la marque NF081 ou autre procédure équivalente		

Tableau 1 : Nomenclature des supports muraux

	Béton		Enduit base ciment	Cloison ou doublage de mur en plaque de plâtre cartonné	Cloisons en carreaux de terre cuite nus	Maçonnerie en blocs de béton cellulaire	Panneaux sandwichs isolants revêtus	Plaques de parement à base de ciment
	S1	S2						
EB+ collectif	(1)	(1)	(2)		(3)	(4)		
EC	(1)	(1)	(2)		(3)	(4)		

	Support admis en pose collée directe
	Support non admis
(1)	Recouvert d'un enduit à aspect lisse ou d'un enduit de ragréage à aspect lisse base ciment
(2)	Égrené et/ou recouvert d'un enduit de ragréage base ciment à aspect lisse (au sens du DTU 59.4)
(3)	S12 recouvert d'un enduit spécifique à base ciment à aspect lisse (au sens du DTU 59.4), décrit dans l'Avis technique du support.
(4)	Recouvert d'un enduit spécifique base ciment pour béton cellulaire à aspect lisse (au sens du DTU 59.4)

Tableau 2 : Supports muraux admissibles en fonction de l'exposition à l'eau des parois

Figures du Dossier Technique

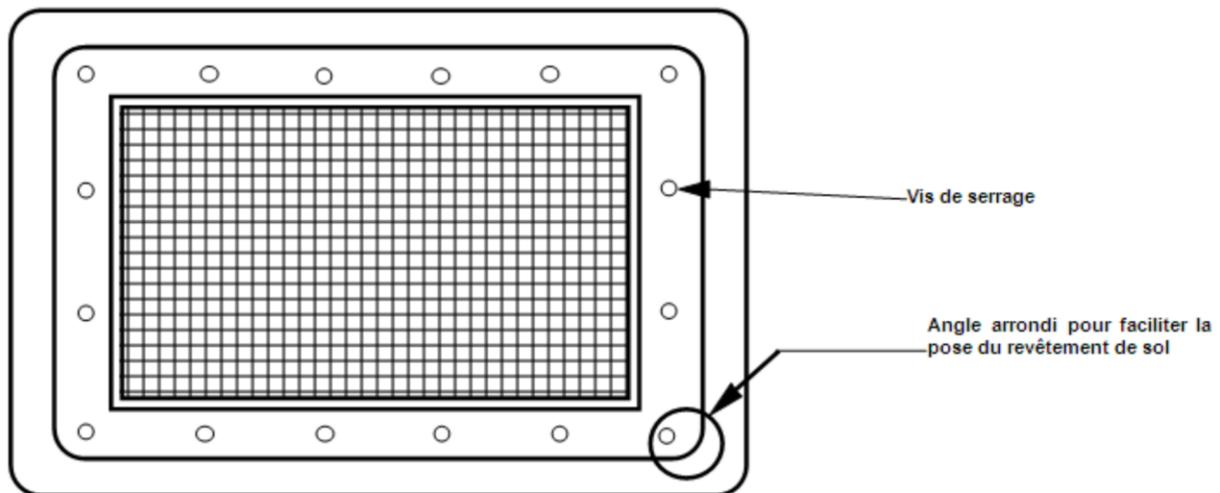


Figure 1 – Exemple de siphons et caniveaux pour sols souples

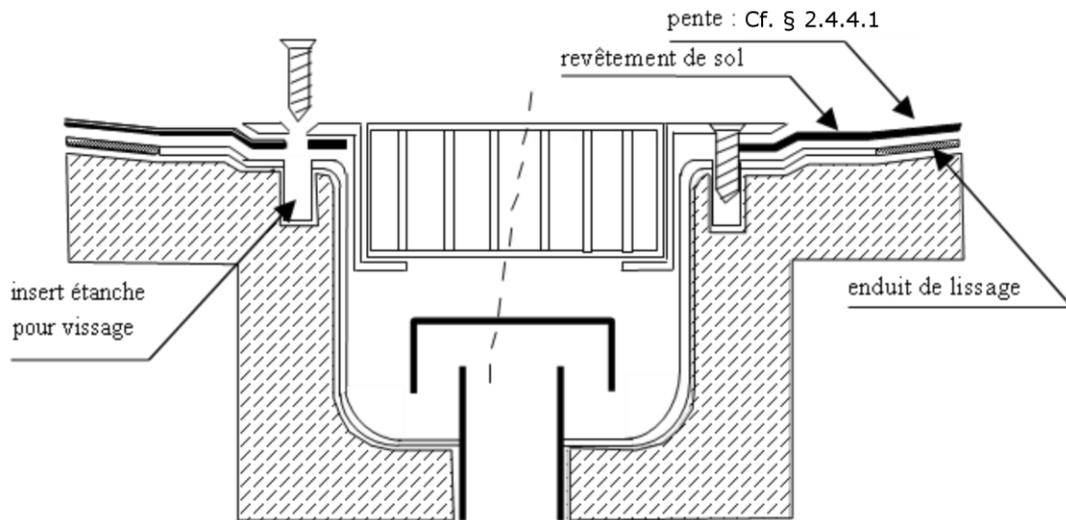
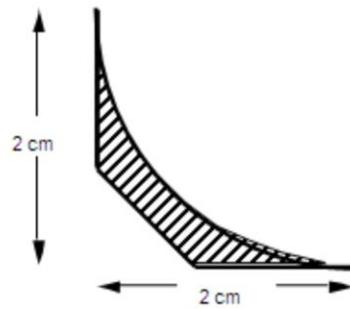


Figure 2 - Siphon ou caniveau complet



Mise en place dans un angle rentrant

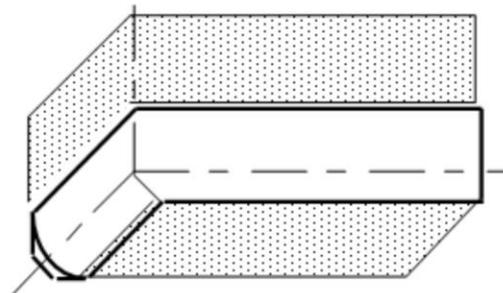


Figure 3 - Forme d'appui réf. 0478

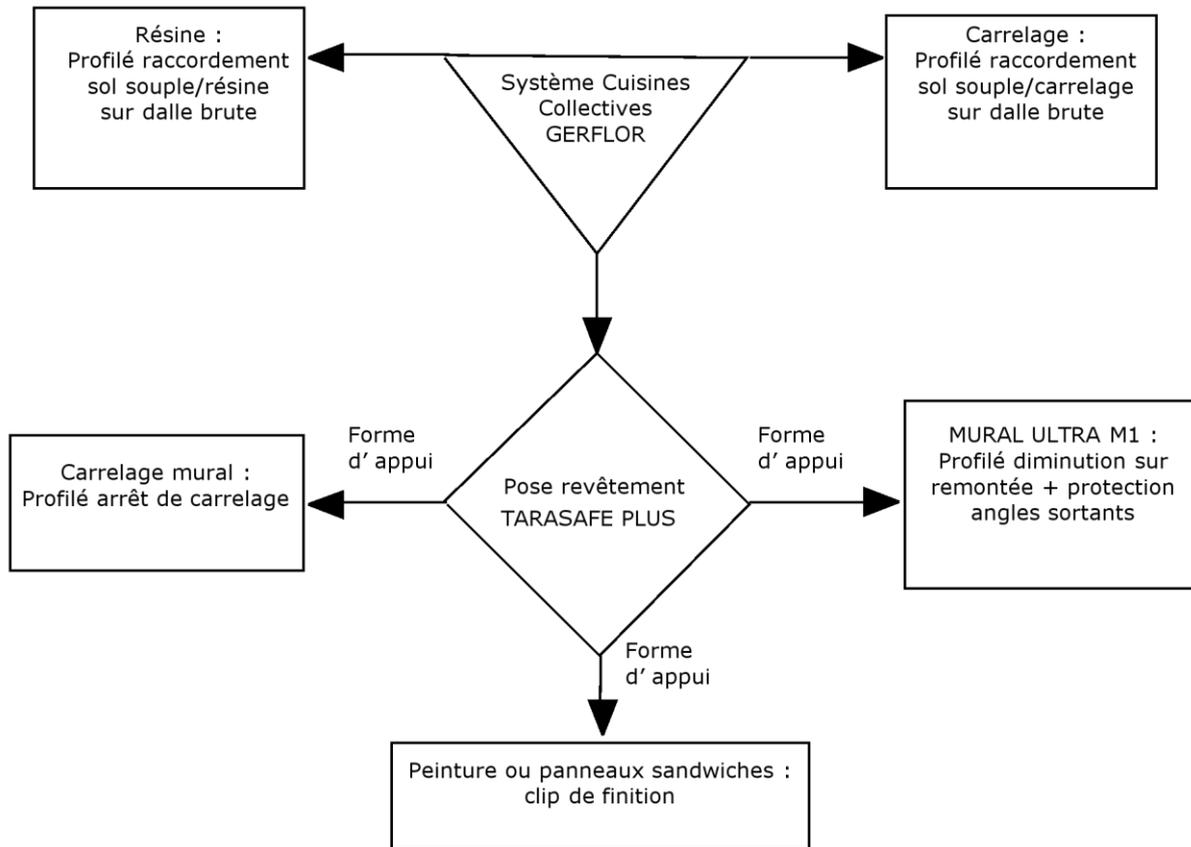


Figure 4 - Profilés de finition

1

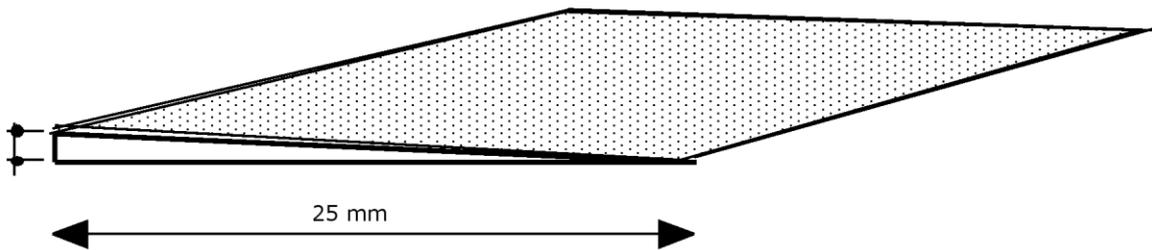


Figure 5 - Profilé de diminution

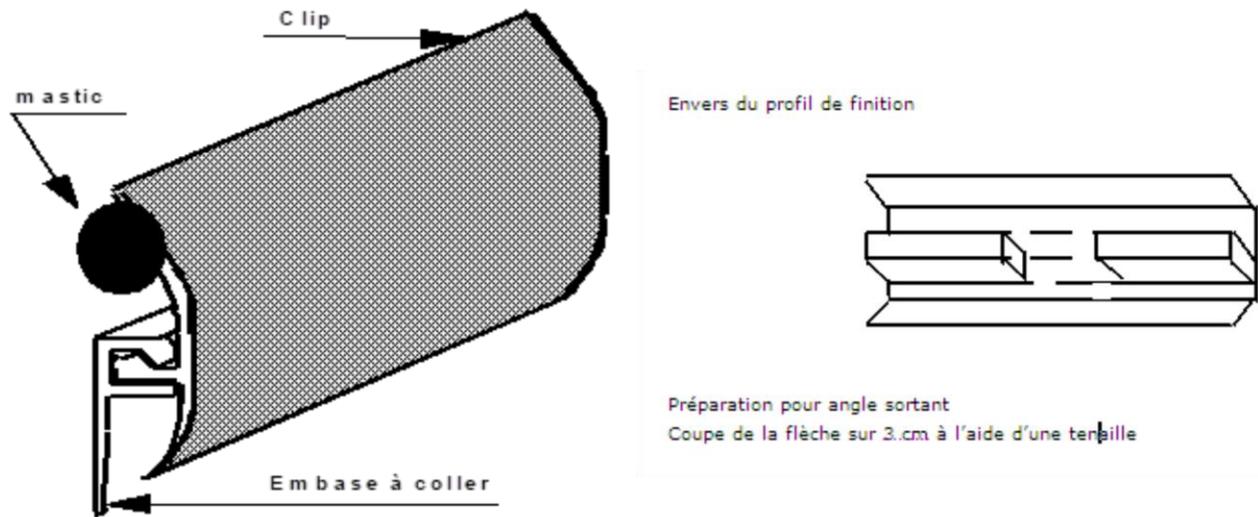


Figure 6 - Clip de finition réf. 0492

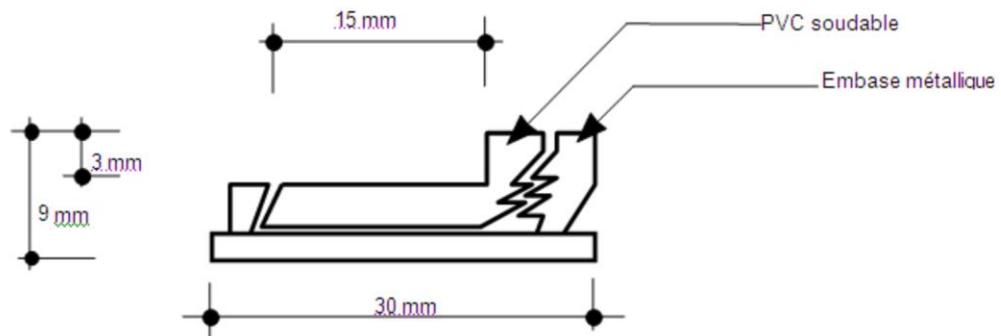
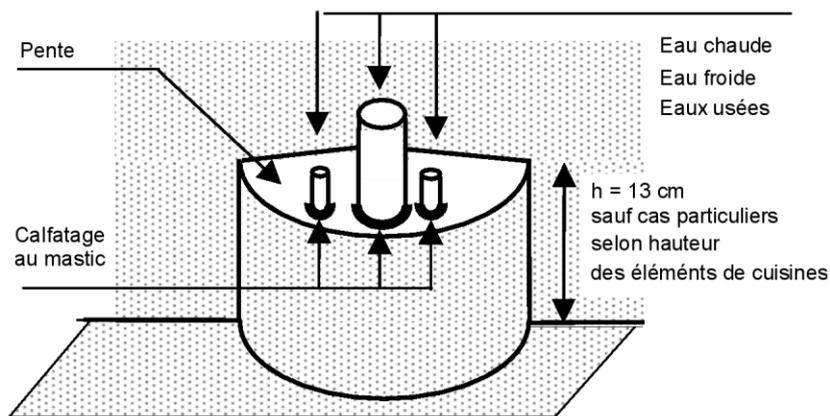
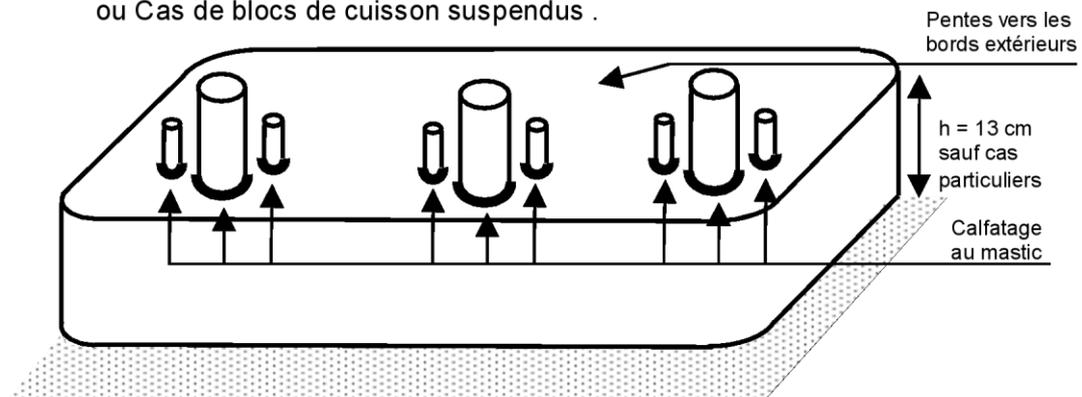


Figure 7 - Profilés de finition – Profilé de raccordement TARASAFE PLUS / Résine ou carrelage

1 - Groupe de tuyaux le long d'un mur



2 - Rassemblement de plusieurs groupes de tuyaux sur un même linéaire dans un socle rectangulaire avec coins arrondis au milieu de la cuisine ou Cas de blocs de cuisson suspendus .



3 - Cas d'un groupe de tuyaux en cas d'appareillage unique au milieu de la cuisine.

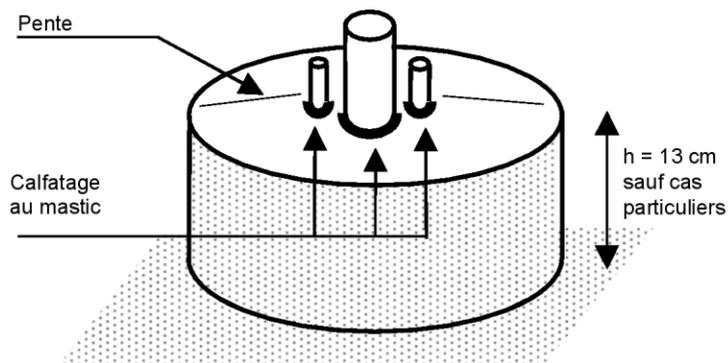
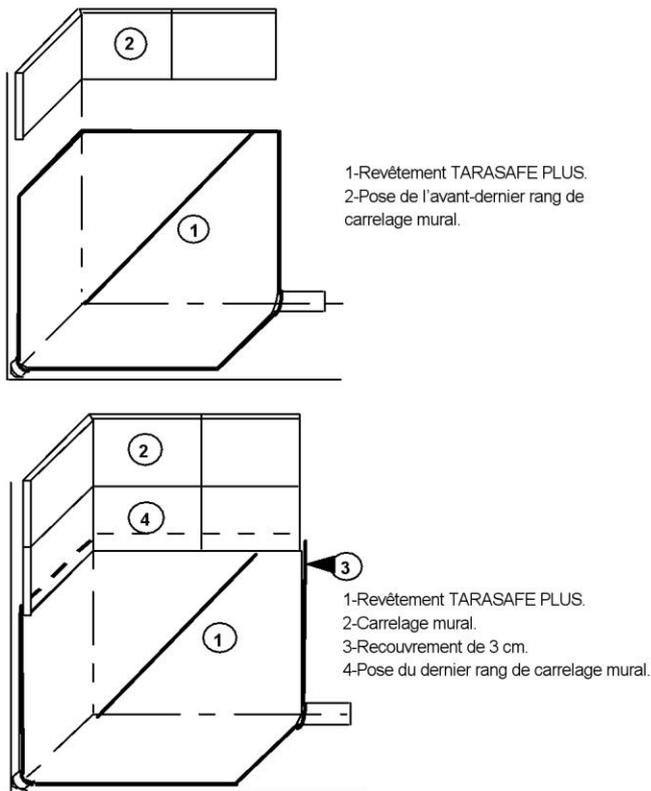


Figure 8 - Traitement des socles et massifs



Détail de traitement du raccordement

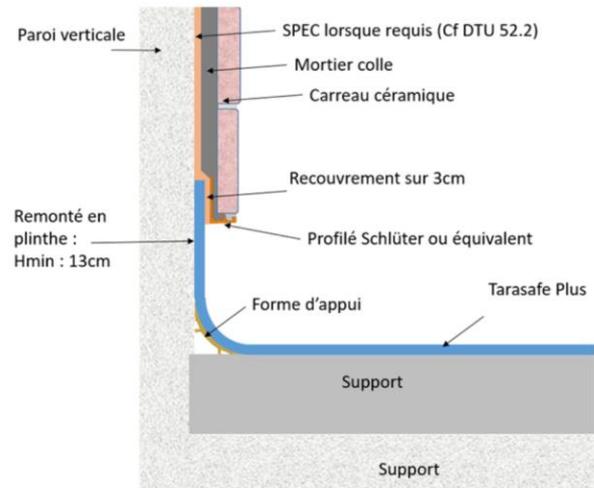
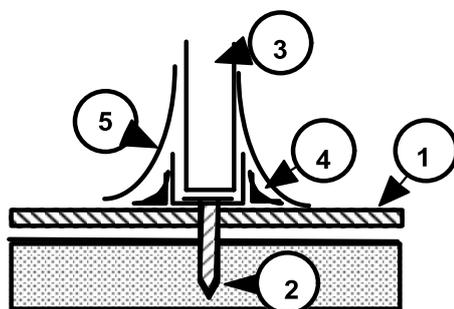


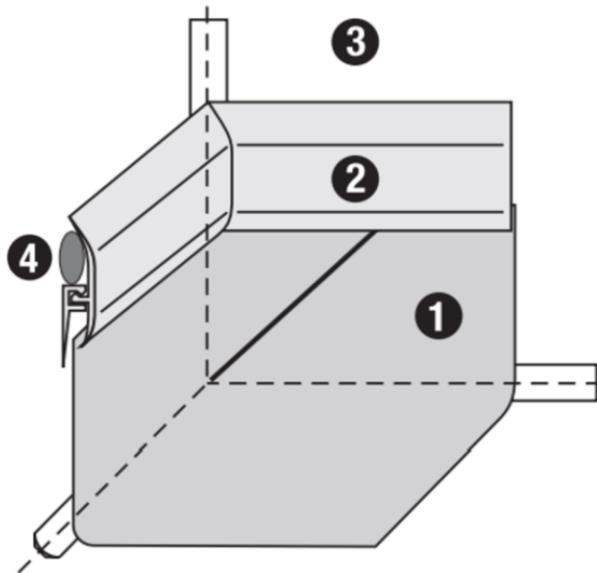
Figure 9 - Recouvrement faïence sur remontée en plinthe



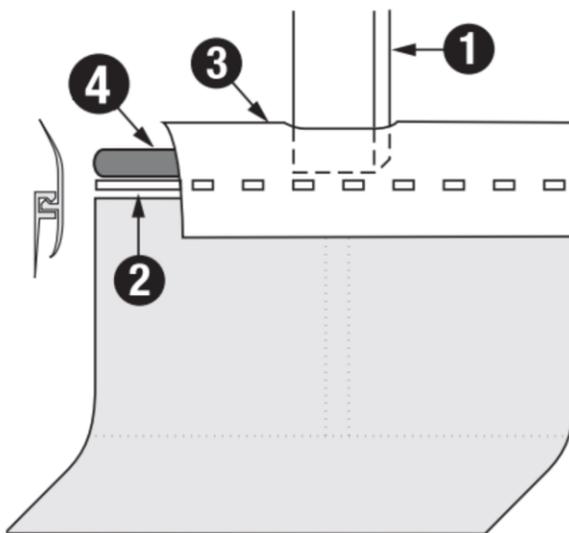
Protection obligatoire du revêtement.

- 1-Revêtement de sol TARASAFE PLUS.
- 2-Fixation des rails par chevilles chimiques et vis inox
- 3-Pose des cloisons.
- 4-Application de mastic le long de la paroi.
- 5-Pose des plinthes.

Figure 10 - Pose de TARASAFE PLUS avant les cloisons préfabriquées

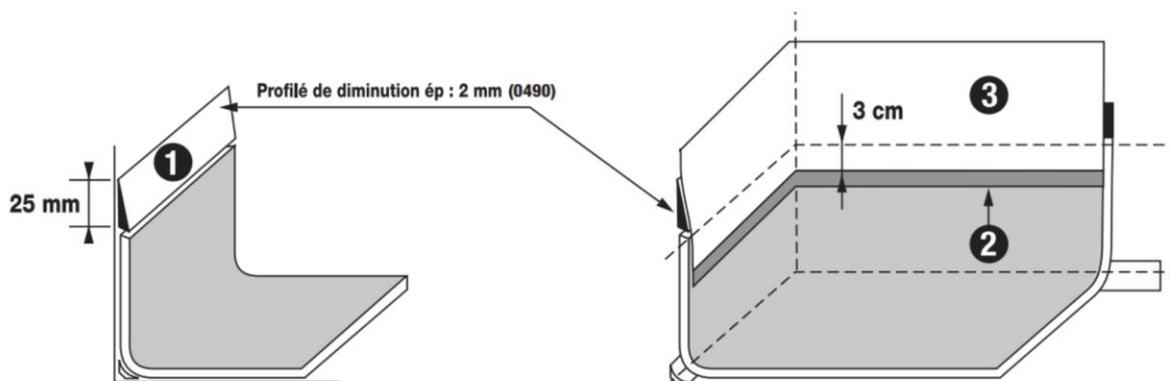


- 1 - Revêtement TARASAFE PLUS
- 2 - Clip de finition
- 3 - Panneau industriel ou cloison préfabriquée
- 4 - Mastic PU



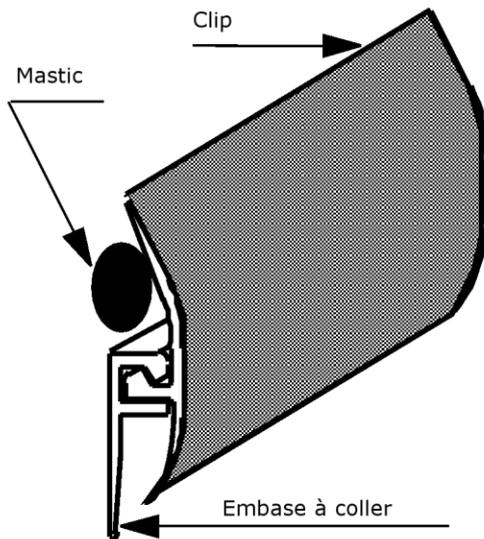
- 1 - Découpe du couvre-joint de dilatation à 12cm du sol
- 2 - Mise en place de l'embase du clip sous le couvre-joint
- 3 - Pose du clip de finition avec masticage (la languette souple épouse la forme du couvre-joint)
- 4 - Mastic PU

Figure 11 - Pose de TARASAFE PLUS après les cloisons préfabriquées



- 1 - Profilé de diminution
- 2 - Protection de la remontée pour collage
- 3 - MURAL ULTRA - recouvrement 3 cm.

Figure 12 - Jonction TARASAFE PLUS / MURAL ULTRA (profilé de diminution réf. 0490)

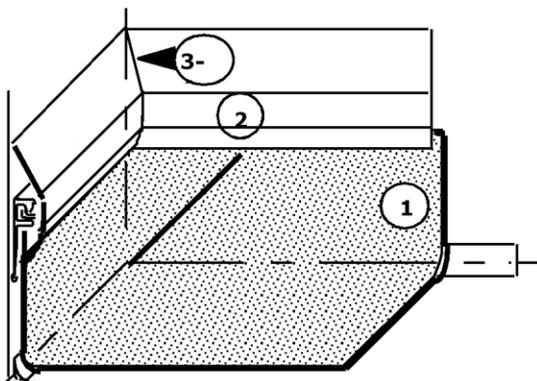


ENVERS DU PROFIL DE FINITION

Préparation

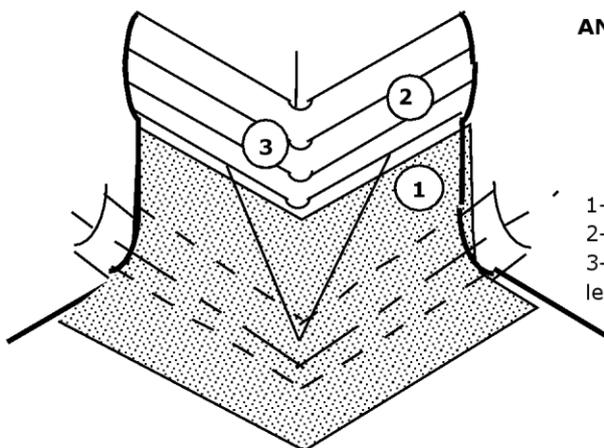


1-Coupe de la flèche sur 3 cm à l'aide d'une tenaille.



ANGLE RENTRANT

- 1-Revêtement TARASAFE PLUS.
- 2-CLIP de FINITION.
- 3-Coupe d'onglet du CLIP dans l'angle.
- 4-Soudure à froid type C.



ANGLE SORTANT

- 1-Revêtement TARASAFE PLUS remonté en plinthe.
- 2-Clipser le profil sans le couper.
- 3-Chauffer les languettes souples pour les faire appliquer le long du mur.

Figure 13 - Jonction TARASAFE PLUS / peinture

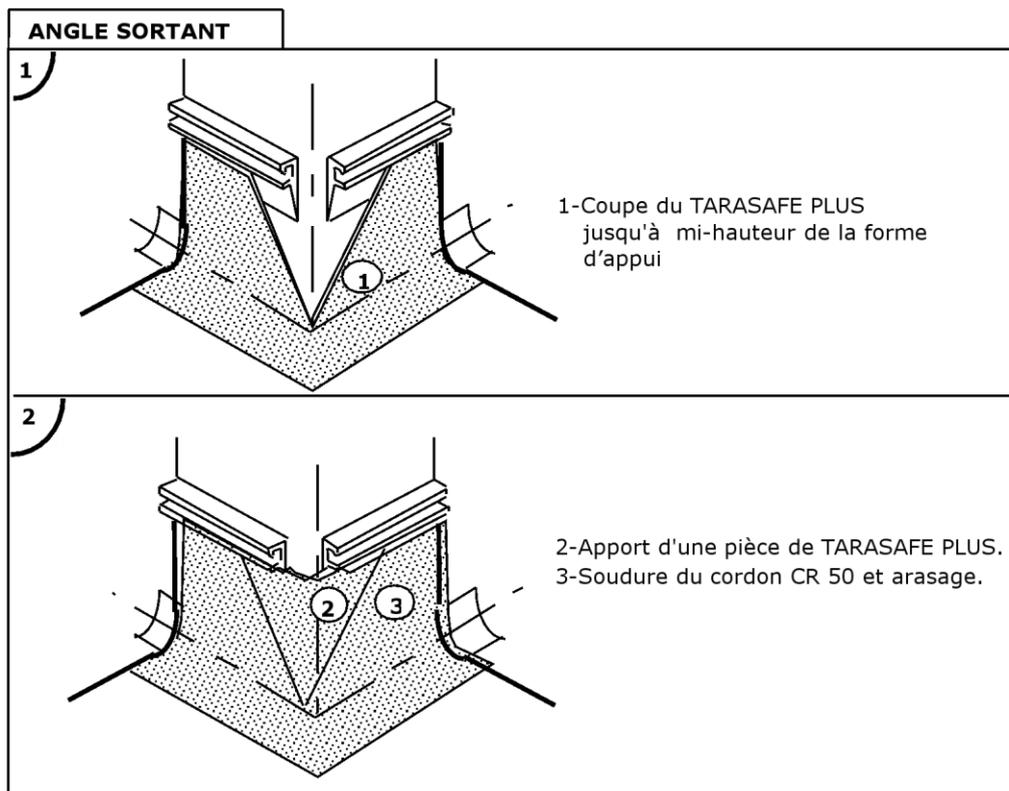
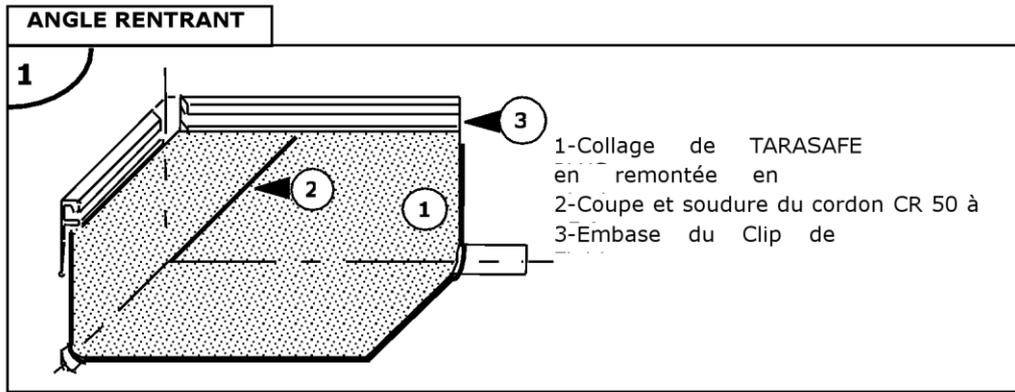
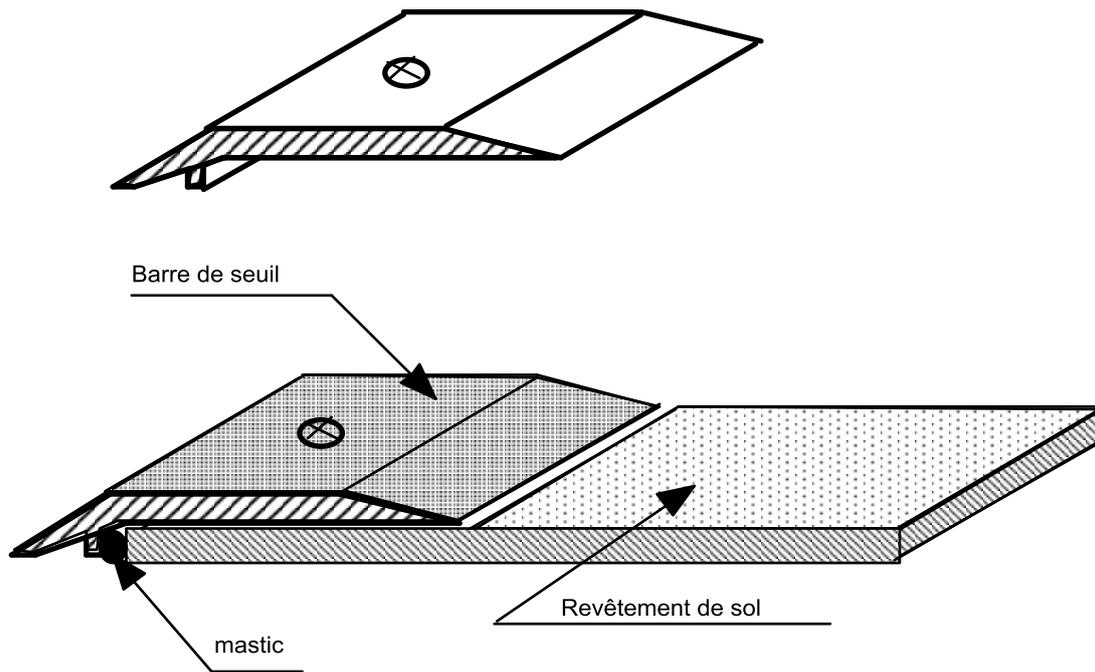


Figure 14 - Traitement des angles

Barre de seuil pour dénivelé



Fixation par vissage avec masticage sous les vis

Figure 15 - Traitement des seuils

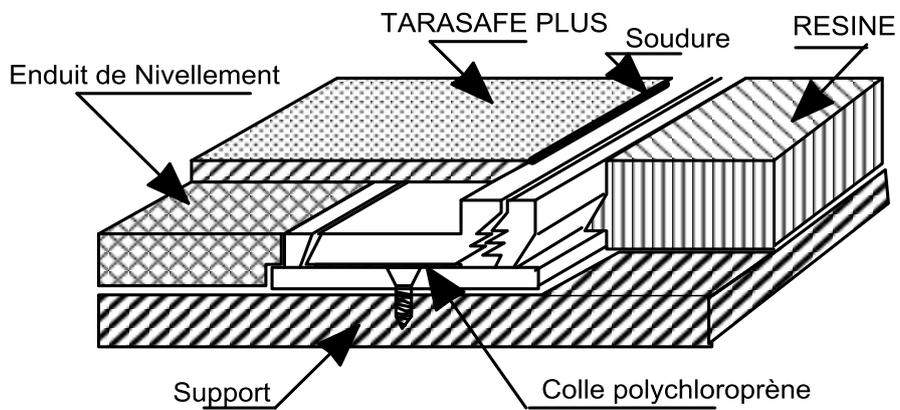
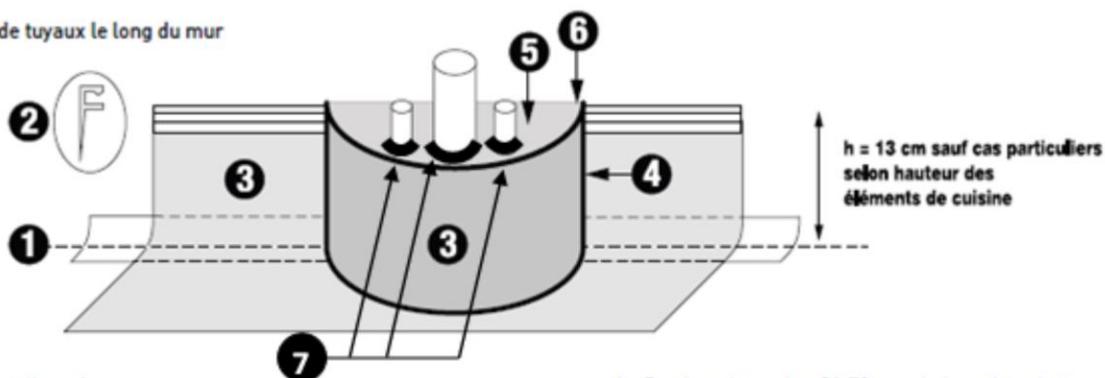


Figure 16 - Traitement des arrêts / raccordement au revêtement adjacent

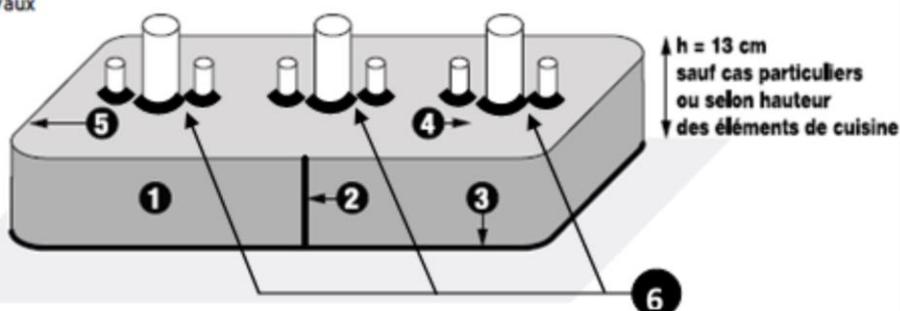
Groupe de tuyaux le long du mur



- 1 - Forme d'appui
2 - Embase du clip de finition
3 - Tarasafe Plus découpé 1 cm + haut que le plot

- 4 - Soudure du cordon CA 72 avec la buse à roulette réf chez Gerflor: 0564 0001
5 - Coulis de mortier époxy sur 5 mm d'épaisseur avec pente
6 - Découpe du surplus de matériau
7 - Calfatage au mastic

Rassemblement de plusieurs groupes de tuyaux sur un même linéaire dans un socle rectangulaire avec coins arrondis au milieu de la cuisine ou cas de blocs de cuisson suspendus.



- 1 - Tarasafe Plus découpé 1 cm + haut que le plot
2-3 - Soudure du cordon CR 50 et CA 72 avec la buse à roulette réf chez Gerflor: 0564 0001

- 4 - Coulis de mortier époxy sur 5 mm d'épaisseur avec pente
5 - Découpe du surplus de matériau
6 - Calfatage au mastic

Cas d'un groupe de tuyaux en cas d'appareillage unique au milieu de cuisine

- 1 - Tarasafe Plus découpé 1 cm + haut que le plot
2-3 - Soudure du cordon CR 50 et CA 72 avec la buse à roulette - réf chez Gerflor: 0564 0001
4 - Coulis de mortier époxy sur 5 mm d'épaisseur avec pente
5 - Découpe du surplus de matériau
6 - Calfatage au mastic

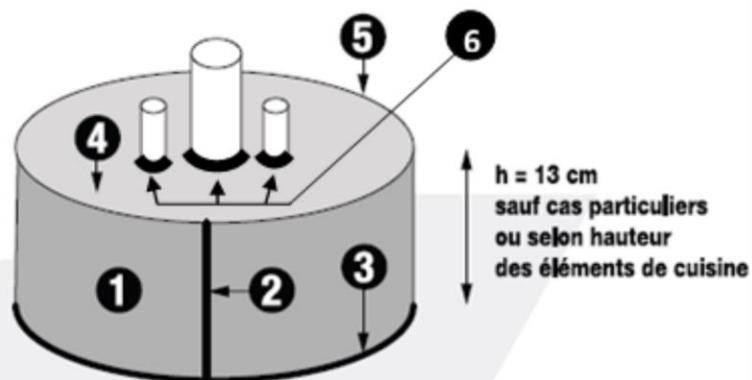


Figure 17 - Traitement des socles et massifs

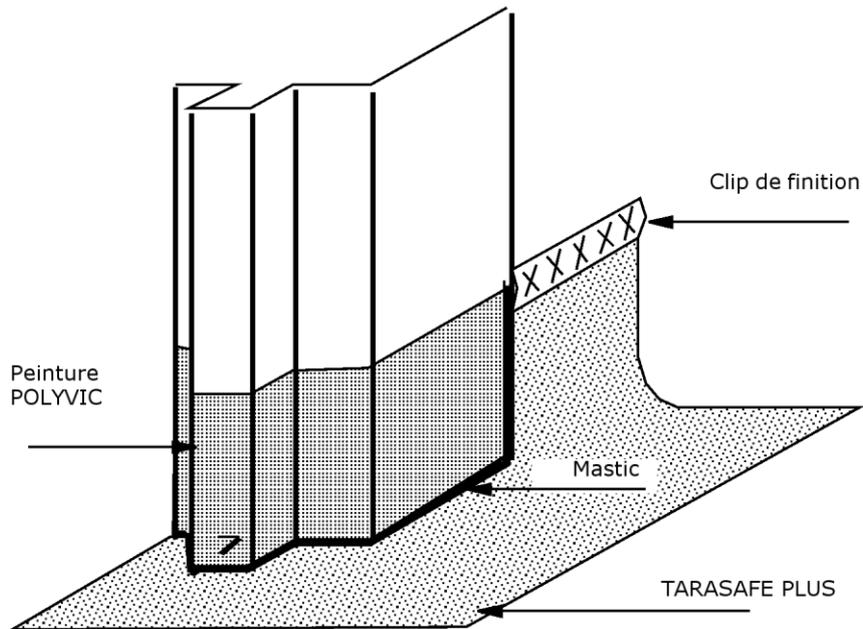
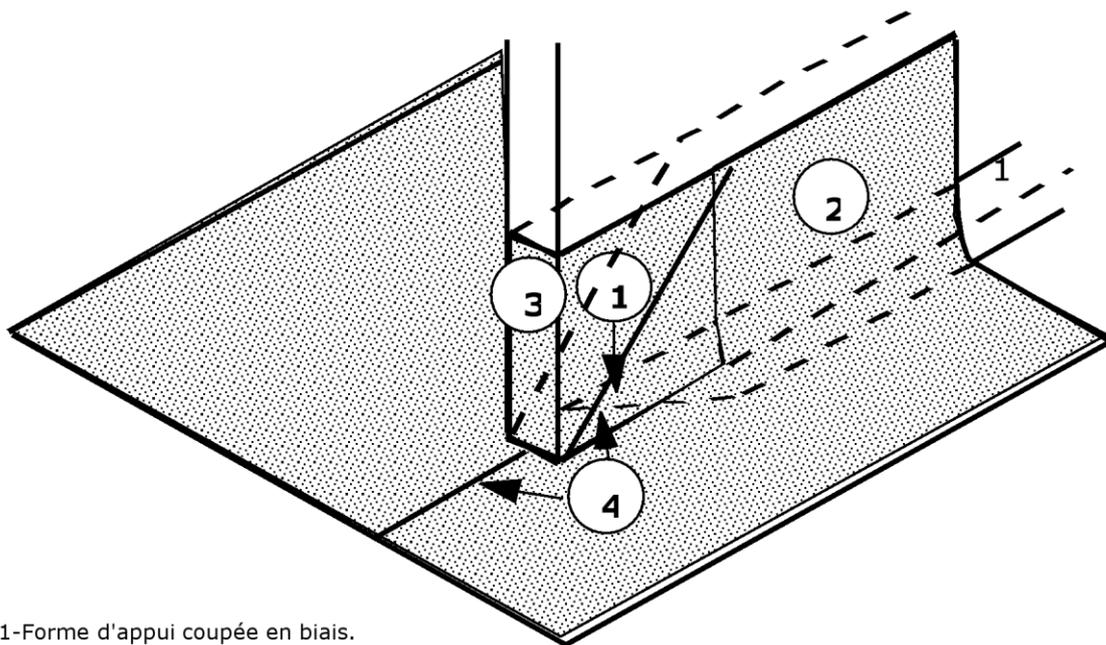


Figure 18 - Raccordement sur huisserie



- 1-Forme d'appui coupée en biais.
- 2-TARASAFE PLUS.
- 3-Collage d'une pièce en TARASAFE PLUS sur la tête de cloison.
- 4- Soudure au CR 50 de la pièce rapportée et de la jonction entre lés.

Figure 19 - Raccordement sur tête de cloison

Annexe 1

Système de produits de mise en œuvre BOSTIK

1 Domaine d'emploi du système et supports admis

Le domaine d'emploi du revêtement TARASAFE PLUS associé au système de produits de mise en œuvre « barrière/primaire/enduit/mortier pour parties pentues/colle » de la Société BOSTIK décrit au § 2 ci-dessous est précisé, selon le classement du local et les types de supports visés, au § 1.1 du présent Avis Technique.

2 Description des constituants du système

2.1 Procédé barrière adhérente pour supports humides ou exposés aux reprises ou remontées d'humidité HYTEC E336 XTREM + sable S409 et HYTEC 336 XTREM + GRIP A936 XPRESS

2.1.1 Identification

Procédé HYTEC E336 XTREM + sable S409 (cf. fiche technique et Avis Technique en cours de validité).

Procédé HYTEC E336 XTREM + GRIP A936 XPRESS (cf. fiche technique et Avis Technique en cours de validité).

2.1.2 Aspect - Caractéristiques

Nature

- HYTEC E336 XTREM : Résine époxydique à 2 composants sans solvant, couleur du mélange ambre clair :
 - Partie A : résine époxydique ;
 - Partie B : durcisseur.
- Interface d'accrochage GRIP A936 XPRESS : À base de dispersion en phase aqueuse et de charges spécifiques, couleur blanche.
- Sable S409 : Sable de silice lavé et séché avant conditionnement.

Caractéristiques

- HYTEC E336 XTREM :
 - Viscosité du mélange à 23 °C : 1950 ± 650 mPa.s
 - Densité du mélange : 1,13 ± 0,02
 - Extrait sec du mélange : 99 ± 0,5 %
 - Durée de vie en pot à 20 °C : 40 à 60 min
- Interface d'accrochage GRIP A936 XPRESS :
 - Nature : organo-minéral
 - pH : 7,5 ± 0,5
 - Aspect du film sec : granuleux
 - Densité : 1,4 ± 0,01
- Sable S409 :
 - Granulométrie : 0,4 à 0,9 mm

2.1.3 Conditionnement - Délai de conservation

Conditionnement

HYTEC E336 XTREM : Produit conditionné en kit de 5 kg (3,1 kg partie A + 1,9 kg partie B) ou de 25 kg (15,6 kg partie A + 9,4 kg partie B).

Interface d'accrochage GRIP A936 XPRESS : Produit conditionné en seaux de 7 ou 20 kg.

Sable S409 : Produit conditionné en sacs de 25 kg.

Conservation

HYTEC E336 XTREM : 2 ans maximum dans l'emballage d'origine non ouvert stocké entre +10 °C et +25 °C.

Interface d'accrochage GRIP A936 XPRESS : 12 mois à l'abri du gel et des fortes températures.

Sable S409 : Stockage à l'abri du gel et de l'humidité.

2.2 Primaire d'adhérence UNIDUR N

2.2.1 Identification

UNIDUR N et ses déclinaisons commerciales PRIMAPRENE ou GRIP A500 MULTI (cf. fiches techniques des produits).

2.2.2 Aspect - Caractéristiques

Nature

Émulsion de résines copolymères acryliques modifiées en phase aqueuse, couleur bleue.

Caractéristiques

- Densité : $1,05 \pm 0,01$.
- Aspect du film sec : translucide bleu.

2.2.3 Conditionnement - Délai de conservation

Conditionnement

Bidons de 5 et 20 kg.

Conservation

12 mois en emballage d'origine à l'abri du gel.

2.3 Mortier pour parties pentues SL C950 RENOQUICK

2.3.1 Identification

SL C950 RENO QUICK (cf. fiche technique du produit)

Poudre :

- Granulométrie (%) :
 - refus à 0,290 mm : 0,5
 - refus à 0,077 mm : 50
- Taux de cendres (%) :
 - à 450 °C : $97,1 \pm 0,5$
 - à 900 °C : $92,3 \pm 1$

Pâte (gâchage à 22% d'eau) :

- Début de prise (min) : 20 ± 5

2.3.2 Aspect - Caractéristiques

Nature

Produit en poudre de couleur grise.

Caractéristiques

- Résistance à la flexion à 28 jours : 6 MPa
- Résistance à la compression à 28 jours : 25 MPa

2.3.3 Constitution

- Liants hydrauliques : ciment gris, ciment alumineux
- Charges minérales : Silice, sable, sulfate de calcium, carbonate de calcium
- Résines synthétiques
- Fluidifiants
- Rétenteur d'eau
- Régulateur de prise

2.3.4 Conditionnement - Délai de conservation

Conditionnement

Produit conditionné en sacs de 25 kg en papier kraft 2 plis avec 1 pli couché polyéthylène.

Conservation

6 mois dans l'emballage d'origine et à l'abri de l'humidité.

2.4 Mortier pour parties pentues TECHNIS C560 RAPID

2.4.1 Identification

TECHNIS C560 RAPID (cf. fiche technique du produit)

Poudre :

- Granulométrie (%) :
 - refus à 0,940 mm : 0,5 %
 - refus à 0,318 mm : 50 %

- Taux de cendres (%) :
 - à 450 °C : 98,5 ± 0,5
 - à 900 °C : 98,5 ± 1

Pâte (gâchage à 10% d'eau) :

- Début de prise (min) : 15 ± 5

2.4.2 Aspect - Caractéristiques

Nature

Produit en poudre de couleur grise.

Caractéristiques

- Résistance à la flexion à 28 jours : Classe 7
- Résistance à la compression à 28 jours : Classe C35
- Cohésion à 28 jours : > 1,5 MPa

2.4.3 Constitution

- Liants hydrauliques : ciment gris, ciment alumineux
- Charges minérales : Silice, sable, sulfate de calcium, carbonate de calcium
- Résines synthétiques
- Fluidifiants
- Réteneur d'eau
- Régulateur de prise

2.4.4 Conditionnement - Délai de conservation

Conditionnement

Produit conditionné en sacs de 25 kg en papier kraft 2 plis avec 1 pli couché polyéthylène.

Conservation

6 mois dans l'emballage d'origine dans un local sec et tempéré.

2.5 Enduit de ragréage pour parties planes SL C510 PRO/UNIMANG 4/MIPLASOL GT4

2.5.1 Identification

SL C510 PRO et ses déclinaisons commerciales UNIMANG 4 ou MIPLASOL GT4 (cf. fiches techniques des produits).

2.5.2 Aspect - Caractéristiques

Nature

Produit en poudre de couleur grise.

Caractéristiques

Cf. fiche technique du produit et certificat QB en cours de validité.

Produit classé P4s.

2.5.3 Constitution

- Liants hydrauliques : ciment gris, ciment alumineux
- Charges minérales : Silice, sable, sulfate de calcium, carbonate de calcium
- Résines synthétiques
- Fluidifiants
- Réteneur d'eau
- Régulateur de prise

2.5.4 Conditionnement - Délai de conservation

Conditionnement

Produit conditionné en sacs de 25 kg en papier kraft 2 plis avec 1 pli couché polyéthylène.

Conservation

9 mois dans l'emballage d'origine et à l'abri de l'humidité.

2.6 Enduit de ragréage pour parties planes SL C910 XPRESS

2.6.1 Identification

SL C910 XPRESS (cf. fiche technique du produit).

2.6.2 Aspect - Caractéristiques

Nature

Produit en poudre de couleur grise.

Caractéristiques

Cf. fiche technique du produit et certificat QB en cours de validité.

Produit classé P4s.

2.6.3 Constitution

- Liants hydrauliques : ciment gris, ciment alumineux
- Charges minérales : Silice, sable, sulfate de calcium, carbonate de calcium
- Résines synthétiques
- Fluidifiants
- Réteneur d'eau
- Régulateur de prise

2.6.4 Conditionnement - Délai de conservation

Conditionnement

Produit conditionné en sacs de 25 kg en papier kraft 2 plis avec 1 pli couché polyéthylène.

Conservation

6 mois dans l'emballage d'origine et à l'abri de l'humidité.

2.7 Colle réactive bi-composant STIX P956 2K

2.7.1 Identification

STIX P956 2K (cf. fiche technique du produit)

2.7.2 Aspect - Caractéristiques

Nature

Colle bi-composant à base de résines polyuréthannes.

Caractéristiques

Caractéristiques des constituants

- Viscosité à 20 °C :
 - composant A : 120 000 ± 20 000mPa.s
 - composant B : 200 ± 10mPa.s
- Extrait sec à 105 °C :
 - composant A : > 99 %
 - composant B : > 99 %
- Densité à 20 °C :
 - composant A : 1,4 g/cm³
 - composant B : 1,23 g/cm³
- Couleur :
 - composant A : beige
 - composant B : marron foncé

Caractéristiques du mélange A+B (pour information)

Consistance : liquide

Couleur : marron clair

Viscosité : 64 000 mPa.s

Densité à 20 °C : 1,3 g/cm³

Rapport de mélange en poids : 100 parts de partie A pour 6 parts de partie B

Durée de vie en pot à 20 °C : 1 heure

Temps de travail à 20 °C : environ 40 min.

2.7.3 Conditionnement - Délai de conservation

Conditionnement

Kits de 6 kg.

Conservation

12 mois dans l'emballage d'origine fermé, à l'abri de l'humidité entre +10 °C et +30 °C.

3 Mise en œuvre du système

3.1 Mise en œuvre du procédé barrière adhérent pour supports humides ou exposés aux reprises ou remontées d'humidité HYTEC E336 XTREM + sable S409 ou HYTEC E336 XTREM + GRIP A936 XPRESS

Les conditions de mise en œuvre de ces procédés sont celles précisées dans leur Avis Technique en cours de validité, auquel on se reportera.

3.2 Mise en œuvre du primaire UNIDUR N et des mortiers pour parties pentues SL C950 RENOQUICK et TECHNIS C560 RAPID

Les conditions générales de mise en œuvre sont celles du CPT e-Cahier du CSTB 3634_V2 « Exécution des enduits de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Travaux neufs », précisé et complété comme suit.

Le pourcentage de pente doit être conservé à l'issue des opérations de préparation.

3.2.1 Application du primaire UNIDUR N

Le primaire est appliqué selon les instructions de la fiche technique du fabricant.

Délai de séchage du primaire avant application du mortier : 2 heures environ.

3.2.2 Application du mortier SL C950 RENOQUICK

Le mortier SL C950 RENOQUICK pour parties pentues est appliqué selon les instructions de la fiche technique du fabricant, sur une épaisseur minimum de 5 mm (du fait du reprofilage) et une épaisseur maximum de 50 mm.

Délai de séchage du mortier RENO QUICK : 4 heures à 20 °C.

3.2.3 Application du mortier TECHNIS C560 RAPID

Le mortier TECHNIS C560 RAPID pour parties pentues est appliqué selon les instructions de la fiche technique du fabricant, sur une épaisseur minimum de 5 mm (du fait du reprofilage) et une épaisseur maximum de 60 mm.

Délai de séchage du mortier TECHNIS C560 RAPID : 4 heures à 20 °C.

3.3 Mise en œuvre du primaire UNIDUR N et de l'enduit de ragréage pour parties planes SL C510 PRO ou SL C910 XPRESS

Les conditions générales de mise en œuvre sont celles du CPT e-Cahier du CSTB 3634_V2 « Exécution des enduits de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Travaux neufs », précisé et complété comme suit.

Se reporter aux modalités d'application décrites dans les fiches techniques respectives diffusées par le fabricant et dans le certificat QB en cours de validité de l'enduit et de son primaire associé.

L'épaisseur minimale d'enduit à appliquer est de 3 mm.

Délais de séchage :

Délai de séchage du primaire avant application de l'enduit : 2 heures environ.

Délai de séchage de l'enduit avant collage du revêtement : 36 heures à 20 °C pour 3 mm d'épaisseur.

3.4 Application de la colle réactive STIX P956 2K

3.4.1 Préparation du mélange

Les deux composants sont soigneusement mélangés, conformément aux prescriptions du formulateur de colle, à l'aide d'un malaxeur lent (de 200 à 300 tr/min) équipé d'un fouet « 4 branches ».

3.4.2 Application

Le support est encollé sur toute sa surface à l'aide de la spatule crantée fine préconisée par le formulateur de colle (type A5 selon recommandations TKB) à raison de 300 g/m² environ.

Vérifier régulièrement que la denture est suffisamment conservée afin de respecter la consommation.

Durée de prise de la colle :

La durée de prise de la colle est d'au minimum 12 heures à 20 °C.

La prise définitive et complète de la colle est réalisée après 72 heures.

Annexe 2

Système de produits de mise en œuvre UZIN

1 Domaine d'emploi du système et supports admis

Le domaine d'emploi du revêtement TARASAFE PLUS associé au système de produits de mise en œuvre « barrière/primaire/enduit/mortier pour parties pentues/colle » de la Société UZIN décrit au § 2 ci-dessous est précisé, selon le classement du local et les types de supports visés, au § 1.1 du présent Avis Technique.

2 Description des constituants du système

2.1 Procédé barrière adhérent pour supports humides ou exposés aux reprises ou remontées d'humidité UZIN PE 470

2.1.1 Identification

Procédé UZIN PE470 + sable PERLSAND 0.8 (cf. fiche technique et Avis Technique en cours de validité).

2.1.2 Aspect - Caractéristiques

Nature

- UZIN PE 470 : Résine époxydique à 2 composants sans solvant, couleur du mélange jaune clair translucide :
 - Partie A : résine époxydique ;
 - Partie B : durcisseur.
- Sable PERLSAND 0.8 : Sable de silice lavé et séché avant conditionnement.

Caractéristiques

- UZIN PE 470 :
 - Viscosité du mélange à 20 °C : 1400 à 2000 mPa.s
 - Extrait sec du mélange : > 99 %
 - Durée de vie en pot à 23 °C : 35 min
- Sable PERLSAND 0.8 :
 - Granulométrie : 0,3 à 0,8 mm

2.1.3 Conditionnement - Délai de conservation

Conditionnement

UZIN PE 470 : Produit conditionné en kit de 10 kg (6 kg partie A + 4 kg partie B) ou de 5 kg (3 kg partie A + 2 kg partie B).

Sable PERLSAND 0.8 : Produit conditionné en sacs de 25 kg.

Conservation

UZIN PE 470 : 1 an maximum dans l'emballage d'origine non ouvert stocké entre +5 °C et +25 °C.

Sable PERLSAND 0.8 : 1 an en emballage d'origine non ouvert à l'abri du gel et de l'humidité.

2.2 Primaire d'adhérence UZIN PE 360

2.2.1 Identification

UZIN PE 360 (cf. fiche technique du produit).

2.2.2 Aspect - Caractéristiques

Nature

Dispersion aqueuse copolymères styrènes acrylates, couleur bleu laiteux.

Caractéristiques

- Masse volumique : 1100 ± 100 kg/m³

- Extrait sec : 22 ± 2 %
- pH : $8,5 \pm 0,5$

2.2.3 Conditionnement - Délai de conservation

Conditionnement

Bidons de 5 à 20 litres.

Conservation

12 mois à l'abri du gel et des fortes températures.

2.3 Mortier pour parties pentues UZIN NC 182

2.3.1 Identification

UZIN NC 182 (cf. fiche technique du produit).

Poudre :

- Granulométrie (%) :
 - refus à 0,200 mm : < 10
 - refus à 0,100 mm : 25 ± 5
- Taux de cendres (%) :
 - à 450 °C : $97,2 \pm 0,5$
 - à 900 °C : $90,4 \pm 2,0$

Pâte (gâchage mécanique à 27% d'eau) :

- Début de prise (min) : 20 ± 5

2.3.2 Aspect - Caractéristiques

Nature

Produit en poudre de couleur gris/brun.

Caractéristiques

- Résistance à la flexion à 28 jours : > 7 MPa.
- Résistance à la compression à 28 jours : > 30 MPa.

2.3.3 Constitution

- Liants hydrauliques : ciment gris, ciment alumineux
- Charges minérales : Silice, carbonate de calcium
- Caséine
- Plastifiants
- Fluidifiants
- Rétenteur d'eau
- Régulateur de prise

2.3.4 Conditionnement - Délai de conservation

Conditionnement

Produit conditionné en sacs de 25 kg en papier kraft avec pli couché polyéthylène.

Conservation

6 mois dans l'emballage d'origine et à l'abri de l'humidité.

2.4 Enduits de ragréage pour parties planes UZIN NC 170 et UZIN NC 160

2.4.1 Identification

UZIN NC 170 et UZIN NC 160 (cf. fiches techniques des produits).

2.4.2 Aspect - Caractéristiques

Nature

Produits en poudre de couleur grise.

Caractéristiques

Cf. fiches techniques des produits et certificats QB en cours de validité.

Produits classé P4s.

2.4.3 Constitution

- Liants hydrauliques : ciment gris, ciment alumineux
- Charges minérales : Silice, carbonate de calcium
- Caséine
- Plastifiants
- Fluidifiants
- Rétenteur d'eau
- Régulateur de prise

2.4.4 Conditionnement - Délai de conservation

Conditionnement

Produit conditionné en sacs de 25 kg en papier kraft avec pli couché polyéthylène.

Conservation

6 mois dans l'emballage d'origine et à l'abri de l'humidité.

2.5 Colle réactive bi-composant UZIN KR 430

2.5.1 Identification

UZIN KR 430 (cf. fiche technique du produit).

2.5.2 Aspect - Caractéristiques

Nature

Colle résine époxy bi-composant.

Caractéristiques

Caractéristiques des constituants

- Viscosité à 20 °C :
 - composant A : environ 400 mPa.s
 - composant B : environ 300 mPa.s
- Masse volumique à 20 °C :
 - composant A : 1,3 g/cm³
 - composant B : 1 g/cm³
- Couleur :
 - composant A : beige
 - composant B : jaunâtre

Caractéristiques du mélange A+B (pour information)

Consistance : liquide

Couleur : beige clair

Viscosité : environ 350 mPa.s

Densité à 20 °C : 1,3 g/cm³

Rapport de mélange en poids : 100 parts de partie A pour 6 parts de partie B

Durée de vie en pot à 20 °C : 60 min environ.

Temps ouvert à 20 °C : 90 min environ.

2.5.3 Conditionnement - Délai de conservation

Conditionnement

Seaux de 2 kg et 5 kg.

Conservation

12 mois dans l'emballage d'origine, à l'abri du gel et des fortes températures.

3 Mise en œuvre du système

3.1 Mise en œuvre du procédé barrière adhérent pour supports humides ou exposés aux reprises ou remontées d'humidité UZIN PE 470 + sable PERLSAND 0.8

Les conditions de mise en œuvre de ce procédé sont celles précisées dans l'Avis Technique en cours de validité, auquel on se reportera.

3.2 Mise en œuvre du primaire UZIN PE 360 et du mortier pour parties pentues UZIN NC 182

Les conditions générales de mise en œuvre sont celles du CPT e-Cahier du CSTB 3634_V2 « Exécution des enduits de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Travaux neufs », précisé et complété comme suit.

Le primaire est appliqué selon les instructions de la fiche technique du fabricant.

Le mortier pour parties pentues est appliqué selon les instructions de la fiche technique du fabricant, sur une épaisseur minimum de 5 mm (du fait du reprofilage).

Le pourcentage de pente doit être conservé à l'issue des opérations de préparation.

Délais de séchage :

Délai de séchage du primaire avant application du mortier : 2 à 4 heures sur support absorbant, 12 à 24 heures sur support non absorbant.

Délai de séchage du mortier : 24 heures à 20 °C pour 3 mm d'épaisseur.

3.3 Mise en œuvre du primaire UZIN PE 360 et de l'enduit de ragréage pour parties planes UZIN NC 170 ou UZIN NC 160

Les conditions générales de mise en œuvre sont celles du CPT e-Cahier du CSTB 3634_V2 « Exécution des enduits de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Travaux neufs », précisé et complété comme suit.

Application

Se reporter aux modalités d'application décrites dans les fiches techniques respectives diffusées par le fabricant et dans le certificat QB en cours de validité de l'enduit et de son primaire associé.

L'épaisseur minimale d'enduit à appliquer est de 3 mm.

Délais de séchage :

Délai de séchage du primaire avant application de l'enduit : 2 à 4 heures sur support absorbant, 12 à 24 heures sur support non absorbant.

Délai de séchage de l'enduit avant collage du revêtement : 36 heures à 20 °C pour 3 mm d'épaisseur.

3.4 Application de la colle réactive UZIN KR 430

3.4.1 Préparation du mélange

Les deux composants sont soigneusement mélangés, conformément aux préconisations du formulateur de colle, à l'aide d'un malaxeur à hélice spirale ou queue de cochon.

3.4.2 Application

Le support est encollé sur toute sa surface à l'aide de la spatule crantée fine préconisée par le formulateur de colle (type A5 selon recommandations TKB) à raison de 300 g/m².

Vérifier régulièrement que la denture est suffisamment conservée afin de respecter la consommation.

Durée de prise de la colle :

La durée de prise de la colle est d'au minimum 12 heures à 20 °C.

Annexe 3

Systeme de produits de mise en oeuvre SIKA

1 Domaine d'emploi du système et supports admis

Le domaine d'emploi du revêtement TARASAFE PLUS associé au système de produits de mise en oeuvre « primaire/enduit/mortier pour parties pentues/colle » de la Société SIKA France décrit au § 2 ci-dessous est précisé, selon le classement du local et les types de supports visés, au § 1.1 du présent Avis Technique.

Les supports humides ou exposés aux reprises d'humidité ne sont pas visés.

2 Description des constituants du système

2.1 Primaire d'adhérence CEGEPRIM E

2.1.1 Identification

CEGEPRIM E (cf. fiche technique du produit).

2.1.2 Aspect - Caractéristiques

Nature

CEGEPRIM E : Émulsion de résines copolymères acryliques modifiées en phase aqueuse, couleur blanche.

Caractéristiques

Masse volumique : $1,02 \pm 0,01$ g/cm³

Aspect du film sec : translucide blanc

2.1.3 Conditionnement - Délai de conservation

Conditionnement

Jerricans de 5 et 20 kg.

Conservation

12 mois en emballage d'origine à l'abri du gel.

2.2 Mortier pour parties pentues CEGEFORM DPE

2.2.1 Identification

CEGEFORM DPE (cf. fiche technique du produit).

Poudre :

- Granulométrie (%) :
 - refus à 0,100 mm : 78
 - refus à 0,500 mm : 11
- Taux de cendres (%) :
 - à 450°C : $98,6 \pm 0,2$
 - à 900°C : $94,6 \pm 0,2$

Pâte :

Début de prise (min) : 50 à 70

2.2.2 Aspect - Caractéristiques

Nature

- Produit en poudre de couleur grise.

Caractéristiques

- Résistance à la flexion à 28 jours : 7 MPa
- Résistance à la compression à 28 jours : 28 MPa

2.2.3 Constitution

- Liants hydrauliques : ciment gris
- Charges minérales : sable
- Résines synthétiques

- Fluidifiants
- Rétenteur d'eau
- Régulateur de prise

2.2.4 Conditionnement - Délai de conservation

Conditionnement

Produit conditionné en sacs de 25 kg en papier kraft 2 plis avec 1 pli couché polyéthylène.

Conservation

6 mois dans l'emballage d'origine et à l'abri de l'humidité.

2.3 Liant hydraulique pour parties pentues CEGESOL MCN

2.3.1 Identification

CEGESOL MCN (cf. fiche technique du produit).

Poudre :

- Taux de cendres (%) :
 - à 450°C : 99,5 ± 0,2
 - à 900°C : 96,5 ± 0,2

2.3.2 Aspect - Caractéristiques

Nature

Produit en poudre de couleur grise à mélanger avec du sable.

Caractéristiques du mortier

Dosage du mortier : 20 kg de CEGESOL MCN pour 100 kg de sable de granulométrie 0,1/4 mm.

- Début de prise (min) : 40 à 70
- Résistance à la flexion à 24 heures : Classe 7
- Résistance à la compression à 24 heures : Classe C40
- Cohésion à 24 heures : > 1,5 MPa

2.3.3 Constitution du liant

- Liants hydrauliques : ciment gris
- Régulateur de prise

2.4.4 Conditionnement - Délai de conservation

Conditionnement

Produit conditionné en sacs de 25 kg en papier kraft 2 plis avec 1 pli couché polyéthylène.

Conservation

6 mois dans l'emballage d'origine dans un local sec et tempéré.

2.4 Enduit de ragréage pour parties planes CEGESOL STR

2.4.1 Identification

CEGESOL STR (cf. fiche technique du produit).

2.4.2 Aspect - Caractéristiques

Nature

Produit en poudre de couleur grise marron rosée.

Caractéristiques

Cf. fiche technique du produit et certificat CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED ou QB en cours de validité.

Produit classé P4s.

2.4.3 Constitution

- Liants hydrauliques : ciment gris
- Charges minérales : sable
- Résines synthétiques
- Fluidifiants

- Rétenteur d'eau
- Régulateur de prise

2.4.4 Conditionnement - Délai de conservation

Conditionnement

Produit conditionné en sacs de 25 kg en papier kraft 2 plis avec 1 pli couché polyéthylène.

Conservation

6 mois dans l'emballage d'origine et à l'abri de l'humidité.

2.5 Enduit de ragréage pour parties planes CEGESOL FM

2.5.1. Identification

CEGESOL FM (cf. fiche technique du produit).

2.5.2 Aspect - Caractéristiques

Nature

Produit en poudre de couleur grise.

Caractéristiques

Cf. fiche technique du produit et certificat QB en cours de validité.

Produit classé P4s.

2.5.3 Constitution

- Liants hydrauliques : ciment gris
- Charges minérales : sable
- Résines synthétiques
- Fluidifiants
- Rétenteur d'eau
- Régulateur de prise

2.5.4 Conditionnement - Délai de conservation

Conditionnement

Produit conditionné en sacs de 25 kg en papier kraft 2 plis avec 1 pli couché polyéthylène.

Conservation

6 mois dans l'emballage d'origine et à l'abri de l'humidité.

2.6 Colle réactive bi-composant SOL UR

2.6.1 Identification

SOL UR (cf. fiche technique du produit).

2.6.2 Aspect - Caractéristiques

Nature

Colle bi-composant à base de résines polyuréthannes.

Caractéristiques

Caractéristiques des constituants

- Viscosité à 23 °C :
 - composant A : 600 000 ± 20 000mPa.s
 - composant B : 300 ± 10mPa.s
- Extrait sec à 105 °C :
 - composant A : 100 %
 - composant B : 100 %
- Masse volumique à 23 °C :
 - composant A : 1,9 g/cm³
 - composant B : 1,24 g/cm³
- Couleur :
 - composant A : Brun clair
 - composant B : Brun foncé

Caractéristiques du mélange A+B (pour information)

Consistance : liquide
 Couleur : marron clair
 Viscosité : 300 000 mPa.s
 Masse volumique à 23 °C : 1,9 g/cm³
 Rapport de mélange en poids : 100 parts de partie A pour 14 parts de partie B
 Durée de vie en pot à 23 °C : 30 min
 Temps de travail à 23 °C : env. 30 min

2.6.3 Conditionnement - Délai de conservation

Conditionnement

Kits de 5 kg et 14,8 kg.

Conservation

12 mois dans l'emballage d'origine fermé, à l'abri de l'humidité entre +5 °C et +30 °C.

3 Mise en œuvre du système

3.1 Mise en œuvre du primaire CEGEPRIM E et des mortiers pour parties pentues CEGEFORM DPE et CEGESOL MCN

Les conditions générales de mise en œuvre sont celles du CPT e-Cahier du CSTB 3634_V2 « Exécution des enduits de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Travaux neufs », précisé et complété comme suit.

Le pourcentage de pente doit être conservé à l'issue des opérations de préparation.

3.1.1 Application du primaire CEGEPRIM E

Le primaire est appliqué selon les instructions de la fiche technique du fabricant.

Délai de séchage du primaire avant application du mortier : 2 heures environ.

3.1.2 Application du mortier CEGEFORM DPE

Le mortier CEGEFORM DPE pour parties pentues est appliqué selon les instructions de la fiche technique du fabricant, sur une épaisseur minimum de 5 mm (du fait du reprofilage) et une épaisseur maximum de 100 mm.

Délai avant ouverture au trafic du mortier CEGEFORM DPE : 3 heures à 23 °C.

Délai de recouvrement du mortier CEGEFORM DPE : 24 heures minimum à + 23 °C.

3.1.3 Application du mortier à base de CEGESOL MCN

Le mortier pour parties pentues à base de liant CEGESOL MCN est préparé et appliqué selon les instructions de la fiche technique du fabricant, sur une épaisseur minimum de 15 mm (du fait du reprofilage) et une épaisseur maximum de 80 mm.

Délai avant ouverture au trafic du mortier à base de CEGESOL MCN : 6 heures à 23 °C.

Délai de recouvrement du mortier à base de CEGESOL MCN : 3 jours minimum à +23 °C.

3.2 Mise en œuvre du primaire CEGEPRIM E et de l'enduit de ragréage pour parties planes CEGESOL STR ou CEGESOL FM

Les conditions générales de mise en œuvre sont celles du CPT e-Cahier du CSTB 3634_V2 « Exécution des enduits de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Travaux neufs », précisé et complété comme suit.

Choix du produit à utiliser

L'enduit CEGESOL STR sera choisi dans le cas général. Dans le cas d'un support présentant des fissures (qui auront été traitées préalablement), l'enduit de ragréage fibré CEGESOL FM devra être utilisé.

Application

Se reporter aux modalités d'application décrites dans les fiches techniques respectives diffusées par le fabricant et dans le certificat QB cours de validité de l'enduit et de son primaire associé.

L'épaisseur minimale d'enduit à appliquer est de 3 mm.

Délais de séchage :

Délai de séchage du primaire avant application de l'enduit : 2 heures environ.

Délai de séchage de l'enduit avant collage du revêtement : 36 heures à 20 °C pour 3 mm d'épaisseur.

3.3 Application de la colle réactive SOL UR

3.3.1 Préparation du mélange

Les deux composants sont soigneusement mélangés, conformément aux préconisations du formulateur de colle, à l'aide d'un malaxeur lent (de 200 à 300 tr/min) équipé d'un fouet « 4 branches ».

3.3.2 Application

Le support est encollé sur toute sa surface à l'aide de la spatule crantée fine préconisée par le formulateur de colle (type A5 selon recommandations TKB) à raison de 300 g/m² environ.

Vérifier régulièrement que la denture est « suffisamment conservée afin de respecter la consommation.

Durée de prise de la colle :

La durée de prise de la colle est d'au minimum 12 heures à 23 °C.

La prise définitive et complète de la colle est réalisée après 72 heures.

Annexe 4

Système de produits de mise en œuvre MAPEI

1 Domaine d'emploi du système et supports admis

Le domaine d'emploi du revêtement TARASAFE PLUS associé au système de produits de mise en œuvre « primaire/enduit/mortier pour parties pentues/colle » de la Société MAPEI décrit au § 2 ci-dessous est précisé, selon le classement du local et les types de supports visés, au § 1.1 du présent Avis Technique.

Les supports humides ou exposés aux reprises d'humidité ne sont pas visés.

2 Description des constituants du système

2.1 Primaires d'adhérence **PRIMER G** et **ECOPRIM T**

2.1.1 Identification

PRIMER G (cf. fiche technique du produit et fiche d'identification n° 24-91 associée aux certificats des colles à carrelage et produits de préparation de sols).

ECOPRIM T (cf. fiche technique du produit et fiche d'identification n° 62-61 associée aux certificats des colles à carrelage et produits de préparation de sols).

2.1.2 Aspect - Caractéristiques

Nature

PRIMER G : Dispersion aqueuse à base de résines de synthèse, couleur bleu ciel.

ECOPRIM T : Dispersion aqueuse à base de résines de synthèse, couleur blanche.

Caractéristiques

Caractéristique	PRIMER G	ECOPRIM T
Masse volumique (kg/m ³)	1010	1090 ± 50
Extrait sec (%)	18	44,7 ± 2
pH	8	7,5 ± 0,5

Tableau 18 - Caractéristiques des primaires PRIMER G et ECOPRIM T

2.1.3 Conditionnement - Délai de conservation

Conditionnement

PRIMER G : Bidons de 1, 5, 10 et 25 kg.

ECOPRIM T : Bidons de 5, 10 et 20 kg.

Conservation

PRIMER G et ECOPRIM T : 12 mois à l'abri du gel et des fortes températures.

2.2 Mortier pour parties pentues **NIVORAPID FP + PLANICRETE LATEX**

2.2.1 Identification

NIVORAPID FP (cf. fiche technique du produit).

PLANICRETE LATEX (cf. fiche technique du produit).

Poudre **NIVORAPID FP** :

- Granulométrie (%) :
 - refus à 0,100 mm : 75 ± 0,5
 - refus à 0,500 mm : 20 ± 0,5
- Taux de cendres (%) :
 - à 450°C : 98,1 ± 0,5
 - à 900°C : 98 ± 2

Pâte (gâchage à 7% d'eau) :

- Début de prise (min) : 70± 20

2.2.2 Aspect - Caractéristiques

Nature

NIVORAPID FP : Produit en poudre de couleur grise.

PLANICRETE LATEX : Additif à base de caoutchouc synthétique en dispersion aqueuse, couleur blanche.

Caractéristiques

- Résistance à la flexion à 28 jours : 9 MPa
- Résistance à la compression à 28 jours : 32 MPa
- Adhérence initiale (en 10 mm d'épaisseur) : 1,5 MPa

2.2.3 Constitution - Caractéristiques

NIVORAPID FP :

- Liants hydrauliques : ciment gris, ciment alumineux
- Charges minérales : Silice, carbonate de calcium
- Régulateur de prise
- Résines synthétiques

PLANICRETE LATEX :

- Masse volumique : 1,02 kg/m³
- Extrait sec : 40 ± 2 %
- pH : 11 ± 1

2.2.4 Conditionnement - Délai de conservation

Conditionnement

NIVORAPID FP : Produit conditionné en sacs de 25 kg en papier kraft 2 plis avec 1 pli couché polyéthylène.

PLANICRETE LATEX : Bidons de 2, 5 et 25 kg.

Conservation

NIVORAPID FP : 6 mois dans l'emballage d'origine et à l'abri de l'humidité.

PLANICRETE LATEX : 6 mois dans l'emballage d'origine et dans un local tempéré à l'abri de l'humidité.

2.3 Enduit de ragréage pour parties planes **ULTRAPLAN MAXI FIBRÉ**

2.3.1 Identification

ULTRAPLAN MAXI FIBRÉ (cf. fiche technique du produit)

2.3.2 Aspect - Caractéristiques

Nature

Produit en poudre de couleur grise.

Caractéristiques

Cf. fiche technique du produit et certificat QB en cours de validité.

Produit classé P4s.

2.3.3 Constitution

- Liants hydrauliques : ciment alumineux et portland
- Sable
- carbonate de calcium
- Fluidifiants
- Réteneur d'eau
- Régulateur de prise
- Résines synthétiques

2.3.4 Conditionnement - Délai de conservation

Conditionnement

Produit conditionné en sacs de 25 kg en papier kraft 2 plis avec 1 pli couché polyéthylène.

Conservation

12 mois dans l'emballage d'origine et à l'abri de l'humidité.

2.4 Colle réactive bi-composant ADESILEX G19

2.4.1 Identification

ADESILEX G19 (cf. fiche technique du produit).

2.4.2 Aspect - Caractéristiques

Nature

Colle résine époxy-polyuréthane bi-composant.

Caractéristiques

Caractéristiques des constituants

- Viscosité à 23 °C :
 - composant A : environ 300 000 mPa.s
 - composant B : environ 30 mPa.s
- Masse volumique à 23 °C :
 - composant A : 1,50 g/cm³
 - composant B : 0,95 g/cm³
- Couleur :
 - composant A : beige
 - composant B : Translucide

Caractéristiques du mélange A+B (pour information)

Consistance : pâteuse

Couleur : beige

Viscosité : environ 180 000 mPa.s

Masse volumique à 23 °C : 1,45 g/cm³

Rapport de mélange en poids : 94 parts de partie A pour 6 parts de partie B

Durée de vie en pot à 20 °C : 55 min environ

Temps ouvert à 20 °C : 90 min environ.

2.4.3 Conditionnement - Délai de conservation

Conditionnement

Kit de 2, 5 et 10 kg.

Conservation

24 mois dans l'emballage d'origine, à l'abri du gel et des fortes températures.

3 Mise en œuvre du système

3.1 Mise en œuvre du mortier pour parties pentues NIVORAPID FP + PLANICRETE LATEX

Humidifier le support à base de liants hydrauliques et laisser ressuer. Appliquer une barbotine constituée du mortier NIVORAPID FP et de PLANICRETE LATEX dilué (1 part + 1 part d'eau).

Le mortier pour parties pentues NIVORAPID FP est ensuite appliqué sur la couche de barbotine encore fraîche, sur une épaisseur minimum de 3 mm (du fait du reprofilage) ; il est ensuite compacté et taloché soigneusement. Se reporter aux instructions de la fiche technique du fabricant.

Le pourcentage de pente doit être conservé à l'issue des opérations de préparation.

Délais de séchage

Délai de séchage du mortier : 24 heures à 20 °C.

3.2 Mise en œuvre du primaire PRIMER G ou ECOPRIM T et de l'enduit de ragréage pour parties planes ULTRAPLAN MAXI FIBRÉ

Les conditions générales de mise en œuvre sont celles de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, précisée et complétée comme suit.

Le choix du primaire à utiliser est fonction de la porosité du support à base de liants hydrauliques :

- PRIMER G : support poreux ;
- ECOPRIM T : support peu poreux ou fermé.

Se reporter aux modalités d'application décrites dans les fiches techniques respectives diffusées par le fabricant et dans le certificat QB en cours de validité de l'enduit et de son primaire associé.

L'épaisseur minimale d'enduit à appliquer est de 3 mm.

Délais de séchage

Délai de séchage :

- du primaire PRIMER G avant application de l'enduit : environ 2 heures ;

- du primaire ECOPRIM T avant application de l'enduit : 30 min à 2 heures (sec au toucher) ;
Délai de séchage de l'enduit avant collage du revêtement : 24 heures à 20 °C pour 3 mm d'épaisseur.

3.3 Application de la colle réactive ADESILEX G19

3.3.1 Préparation du mélange

Les deux composants sont soigneusement mélangés, conformément aux préconisations du formulateur de colle, à l'aide d'un malaxeur à hélice spirale ou queue de cochon.

3.3.2 Application

Le support est encollé sur toute sa surface à l'aide de la spatule crantée fine préconisée par le formulateur de colle (type A2 selon recommandations TKB), à raison de 300 g/m².

Vérifier régulièrement que la denture est suffisamment conservée afin de respecter la consommation.

Durée de prise de la colle

La durée de prise de la colle est d'au minimum 12 heures à 20 °C.